



ACTUALITÉ

Congrès FSU
Gérard Aschieri et Bernadette Groison



MONDES UNIVERSITAIRES

Un nouveau cycle
de mobilisation



ENTRETIEN

Christophe Robert



MÉTIER

Tous ensemble ! Oui mais
vers la précarité...

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 582 FÉVRIER 2010

e s n e s u p

DOSSIER

Quel avenir pour les régions ?





Banque coopérative, la CASDEN Banque Populaire place la solidarité et la réciprocité au coeur de sa démarche et la conception de son métier.

Elle présente une alternative au modèle bancaire classique en proposant aux personnels de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Culture une offre d'épargne leur permettant de trouver des solutions de financement sur mesure.

Fidèle à ses principes, la CASDEN a tout naturellement choisi le Groupe Banque Populaire, il y a 35 ans, comme partenaire. Elle peut ainsi offrir à ses Sociétaires tous les services bancaires de gestion au quotidien dans les agences Banque Populaire.

Aujourd'hui plus d'un million de Sociétaires partagent les valeurs fondatrices de la CASDEN : solidarité, confiance, engagement.

A travers l'original "**Programme 1, 2, 3 CASDEN**" le Sociétaire, en épargnant, accumule des "Points" et obtient des crédits à des taux exceptionnels.

Son offre comme son fonctionnement sont construits autour d'une éthique et des principes mutualistes qui privilégient des valeurs de solidarité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ coordonnées disponibles sur www.casden.fr



CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Education, de la Recherche et de la Culture

Face au gouvernement : conviction et actions

→ par Stéphane Tassel

Au sortir du congrès de la FSU, de lourds enjeux sociétaux (avenir des retraites, emploi public, réformes des lycées et de la formation des enseignants, avenir du syndicalisme...) s'imposent à nous tous. Le gouvernement poursuit son entreprise de destruction de toutes les solidarités. En Europe, les politiques de restriction des dépenses publiques étranglent certains états. Sur tout le territoire, l'ensemble du système éducatif est sous tension et l'exaspération des acteurs du service public est sensible. À Orsay ou à Pau, le sort inhumain des étudiants sans papiers, contraints d'interrompre leurs études, réduits à la clandestinité et traqués, est insupportable.

Dans le même temps, la recomposition à l'œuvre du paysage universitaire s'accélère. Le chantage de la Ministre concernant la répartition du grand emprunt aux campus d'excellence privilégie une organisation largement inspirée de ceux en vigueur aux États-Unis, et rejetant les fondements démocratiques et collégiaux des universités. Sortis de l'ombre, les 20 % de précaires dessinent les contours d'une réalité en explosion. Qu'il s'agisse

de sélectionner des futurs titulaires ou d'une flexibilité sous tendue par les logiques de projet (ANR...), cette précarité contribue à l'inféodation des activités des universitaires et renforce les effets des modifications des statuts des enseignants-chercheurs et bientôt des PRAG et PRCE.

Dans les établissements, le gouvernement, en multipliant retards et irrégularités, porte une grande responsabilité dans la participation insuffisante, qui le conduit à organiser un second tour, aux scrutins des CTPU et CTPMESR. Dans les prochains mois, ces scrutins doivent être l'occasion d'un engagement de tous pour agir pour tous les collègues et lutter contre les politiques gouvernementales. Les dynamiques d'actions de ce début d'année et la journée nationale interprofessionnelle du 23 mars sont autant d'étapes aux futures mobilisations. Avec conviction, gardons le cap, imposons de tout autres choix, pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche, pour la société.



Stéphane Tassel
secrétaire général

ACTUALITÉ 4

- Congrès de la FSU à Lille : le SNESUP s'est exprimé sur les **choix d'avenir**
- **Démolition** des pensions ?

MÉTIER 7

- **Tous ensemble !** Oui mais vers la précarité...

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Rapport Aghion : une **mise au diapason** de la loi LRU en perspective
- Les travaux des deux **comités de suivi licence** : un contexte d'échanges sur des **questions stratégiques**

DOSSIER 9

L'avenir des régions ?

Les régions sont, depuis les lois de décentralisation de 1983 et 2004, un niveau territorial de responsabilité politique à part entière. Leurs compétences, obligatoires et volontaires, en font un partenaire dans de nombreux domaines, notamment l'enseignement supérieur et la recherche.

Le projet de lois réformant les collectivités territoriales, le désengagement de l'État de nombreux services publics, la tendance à la mise en concurrence des territoires, font du renouvellement des conseils régionaux une échéance importante. Il s'agit en effet d'une croisée des chemins, entre poursuite d'une décentralisation démocratique et articulée aux grandes missions de l'État, ou mise sous tutelle politique de collectivités.



© Didier Chamma

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Étudiants chinois... des tarifs **exorbitants**

MONDES UNIVERSITAIRES 19

- La jeunesse étudiante : un **nouveau cycle** de mobilisation

ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 20

- **De Bologne** à la LRU

ENTRETIEN 21

- avec **Christophe Robert**

CULTURE 22

- Avec Richard Martin, le **théâtre populaire** réclame son dû

ÉPHÉMÉRIDE

27 FÉVRIER
Manifestation pour la suppression du ministère de l'Immigration et de l'identité nationale
 place de la Bourse au ministère de l'immigration et de l'identité nationale

1^{ER} MARS
Initiative organisée par le collectif « La journée sans immigrés »

8 MARS
8 mars 1910-8 mars 2010,
 100 ans de luttes des femmes !
Manifestation à Paris/départ Nation

13 MARS
Manif contre les expulsions
 place de la République

DU 19 MARS ET JUSQU'AU 13 AVRIL À 12 HEURES
ELECTIONS CTPU SECOND TOUR

16-17 MARS : CDFN

25 MARS : CAN

CONGRÈS DE LA FSU À LILLE

Le SNESUP s'est exprimé sur les choix d'avenir

→ par François Bouillon et Gérard Lauton

Les membres de la délégation du SNESUP ont tenu toute leur place. Leur apport sur les orientations de la FSU a souvent été déterminant.

Un congrès de la FSU offre un contexte privilégié de rencontre entre militants des diverses régions, porteurs des événements marquants auxquels ils ont pris part via leur Section Départementale et leurs SN. Ce sont aussi des acteurs de divers secteurs et métiers, y compris le Pôle Emploi, les Collectivités Territoriales, l'Équipement, l'Administration Pénitentiaire... Ils se reconnaissent enfin dans un courant de pensée. Souvent compliquée à « gérer », cette diversité offre un prisme intéressant des points de vue sur les débats de société. Ce congrès a été marqué à

convergences – abandon de la réforme actuelle et retrait des textes d'application – et la poursuite de réflexion sur les points faisant différence entre nous. Elle juge inacceptables les projets sur les modalités de services des lauréats des concours 2010. Elle exige une année de formation en alternance (1/3 en établissement, 2/3 en formation) pour les lauréats des concours dès 2010 en tant que fonctionnaires stagiaires. Est fixé l'objectif de signature de l'appel « 100 000 voix pour la formation ». **Enseignement supérieur et recherche :** Le Congrès a voté un mandat pour que l'enseignement supérieur et la recherche soient mis hors AGCS, suite à des interventions croisées du SNCS et du SNESUP.

▼
 Ce 1^{er} mai démontre l'attachement des salariés à la démarche unitaire du mouvement social
 ▲

la fois par ce foisonnement, par la liberté d'y intervenir, et par une volonté assez partagée de s'écouter et de parvenir à des positions unies face à la démolition programmée des services publics.

La délégation : Outre les interventions en commissions, la plupart des délégués sont intervenus en séance plénière : Stéphane Tassel, Michelle Lauton, Noël Bernard, Pierre Duharcourt, Jean Fabbri, Carole Hoffmann, Elisabeth Kertez-Vial, Alain Pagano, Sylvie Plane, Frédéric Régent, et en tant que *rapporteurs de commissions* sur l'un des thèmes, Marc Delepouze et Marc Champesme. Noël Bernard était en commission des débats et Maurice Zattara en commission des mandats. Thierry Astruc alimentait au jour le jour le site du SNESUP. Enfin, la dernière séance du congrès, a été présidée par le SNESUP (Michelle Lauton).

Les retraites : Combattre les discours gouvernementaux qui présentent le recul de l'âge légal de départ à la retraite comme inéluctable, mener une campagne de fond, construire la riposte, telles sont les exigences qui ont abouti à une position ferme de la fédération : assurer 75 % du traitement des six derniers mois, à l'âge légal de 60 ans pour 37,5 années de cotisation.

Formation des enseignants : La FSU a voté un texte d'équilibre faisant accord entre les syndicats de la FSU, actant les

dat pour que l'enseignement supérieur et la recherche soient mis hors AGCS, suite à des interventions croisées du SNCS et du SNESUP.

Avenir de la FSU : La FSU a lancé un appel aux autres organisations syndicales souhaitant travailler avec elle pour construire un nouvel outil syndical.

International : Sur l'adhésion à la CSE, qui avait fait l'objet d'un mandat d'étude inabouti suite au Congrès de Marseille, a été pris un engagement de consultation dans la FSU d'ici la fin de l'année civile.

Clôture dans l'enthousiasme : La dernière séance a été l'occasion d'adopter un texte Action faisant une place importante à l'avenir des retraites, à la défense du service public et à la formation des enseignants. Le Congrès s'est levé pour applaudir le discours de Bernadette Groison et remercier Gérard Aschiéri. Puis les camarades du Nord l'ont entraîné sur l'air du « Petit Quinquin ». ●

HAÏTI
 Faites vos dons en ligne à BSF qui a envoyé une équipe et du matériel pour sauvegarder archives et livres rares des bibliothèques et archives d'Haïti, pour que vive la mémoire et l'histoire d'Haïti. Infos : <http://www.bibliosansfrontieres.org/>

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
 Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
 Guy Odent

Rédacteurs en chef :
 François Bouillon, Gérard Lauton, Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
 Alain Policar

Coordination des rédactions :
 Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
 Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III S07698 D 73
ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
 C.A.G., Paris

Impression :
 SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
 Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © Didier Chamma



© J.-L. Guillemin

Entretien avec **Bernadette Groison**, secrétaire générale de la FSU

Élue secrétaire générale au 6^e congrès de la FSU à Lille, Bernadette Groison parle d'elle et des nouveaux défis que doit relever notre syndicalisme

François Bouillon : *Quelles sont tes racines, quel est ton parcours de vie à la fois personnel, militant, universitaire ?*

Bernadette Groison : Mes racines personnelles sont, comme tout un chacun, dans mes origines familiales, ma région d'origine, la Bourgogne, où j'ai grandi. Puis je suis partie dans le Rhône avec ma famille, et je pense que cela a produit quelque chose d'intéressant que j'ai compris après. Je



me sens des racines mais en même temps j'ai cette conviction que c'est intéressant de voir comment on peut vivre ailleurs. J'ai changé moi-même plusieurs fois de département depuis et maintenant je suis dans les Hauts-de-Seine. Je ne suis pas d'un milieu enseignant. J'ai fait des études universitaires, j'ai fait sciences po. L'université a été pour moi un grand moment parce que c'était une manière intéressante de travailler, en tout cas elle me convenait. Puis j'ai décidé de devenir instit, mon idée avait toujours été d'être dans l'éducation, et j'y suis restée car c'est un métier qui me plaît beaucoup. Et tout en assumant la FSU, c'est très plaisant pour moi de pouvoir toutes les semaines retourner dans ma classe.

Il y a deux ans, après le SNUIPP, je suis retournée à la fac passer un master en sciences de l'éducation sur « l'éducation et formation tout au long de la vie ». C'est un sujet passionnant et je trouve que c'est une dimension que l'on traite peu et généralement uniquement du point de vue de la formation continue et non pas en terme de continuité des différents apprentissages tout au long de la vie.

F. B. : *Parallèlement à ce parcours professionnel tu as dit au colloque « Naissance de la FSU » de 2006 que tu avais commencé à militer à partir de 1993 et que tu n'avais pas connu la FEN ?*

B. G. : Non je n'ai pas connu la FEN, je n'ai connu que ce que l'on a inventé à la FSU. La création du SNUIPP et de la FSU a été pour moi un grand moment. J'arrivais dans le métier, je n'avais pas

d'histoire syndicale construite, donc je n'avais rien à déconstruire. J'avais tout à bâtir et du coup j'étais totalement ouverte à toutes les questions que l'on se posait en termes de stratégie syndicale et d'élaboration des revendications.

Ce qui m'a convaincu dans le syndicalisme que nous construisons est l'idée que l'on ne fait rien sans les personnels. Et ce non seulement sur les mobilisations et les actions mais aussi dans l'analyse des situations, dans l'édification des revendications. C'était vrai pour l'éducation mais c'est vrai dans tous les secteurs. Je l'ai dit au congrès: on a construit un outil syndical original.

F. B. : *17 ans après, tu te retrouves au congrès de Lille, élue Secrétaire Générale et dans ton discours de clôture il y a ce moment fort où tu pointes ce que sont pour toi, les défis du XXI^e siècle pour notre syndicalisme.*

B. G. : J'en ai ciblé trois. Le renforcement de la syndicalisation tout d'abord, parce qu'on ne fait pas de syndicalisme sans syndiquer massivement. On a besoin d'avoir un nombre important de syndiqués pour représenter au mieux nos milieux professionnels, sinon on prend le risque de ne pas prendre en compte les différents points de vue, les différentes exigences. Je crois qu'il faut qu'on arrive à développer vraiment la syndicalisation. Et c'est indispensable pour mobiliser massivement. C'est à nous d'aller les chercher et d'ouvrir les portes pour leur donner accès à la maison. Le deuxième défi c'est de rassembler plus de jeunes. Je ne crois pas au cou-

plet actuel qui dit qu'ils n'auraient plus de valeurs, qu'ils ne se mobiliseraient plus. Les jeunes se mobilisent y compris sur le terrain des valeurs. Ils sont dans le mouvement associatif en France très fortement, même si ce n'est pas toujours sous les formes traditionnelles ni sur le même temps d'investissement. Mais je pense que les jeunes sont aujourd'hui très actifs dans la société. Ils l'ont

montré à plusieurs reprises. Il faut compter sur cette jeunesse.

Le troisième défi c'est d'assurer une meilleure représentation des femmes. Dans le monde du travail, si les femmes ont pris toute leur place elles ne sont pas encore reconnues à égalité avec les hommes. De même dans les organisations syndicales, il reste beaucoup à faire. Et lorsqu'elles y sont, encore faut-il leur permettre d'accéder aux différentes responsabilités. Mais cela veut dire également qu'il faut repenser le mode d'organisation social et familial.

F. B. : *Attirer vers la FSU, tu le dis, cela suppose d'avoir des propositions à faire sur les grands chantiers : l'éducation, les retraites... Tu dis qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire sur le contenu des propositions ?*

B. G. : Oui, on a à faire des progrès, parce que je pense qu'on porte depuis longtemps des propositions à la FSU, mais je crois qu'on est encore trop, quelquefois, sur des généralités. Il faut que l'on rende plus lisible nos propositions. Je prends par exemple le terrain éducatif : on dit, à juste titre, qu'on est pour la réussite de tous les élèves et on décline des pistes pour y arriver. Mais nous devons aller aujourd'hui plus loin dans la précision de ces pistes. Le contexte actuel, où nous sommes acculés très souvent à refuser ce que l'on nous propose, rend encore plus urgent de mettre dans le paysage des propositions concrètes qui interpellent les pouvoirs publics, qui interpellent la société et qui soient incontournables. ●

Propos recueillis par François Bouillon

Démolition des pensions ? → par Marcel Brissaud, responsable du secteur Retraite

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) vient de publier son rapport (www.cor-retraites.fr). Il est consacré à la démolition de tous les régimes de retraite, celui des fonctionnaires et ceux de tous les autres salariés.

Il s'agit de créer un seul régime qui serait un régime par points ou un régime par comptes notionnels. Ce que j'avais écrit sur ces deux types de régime début novembre est totalement confirmé.

On trouve dans le rapport des points supplémentaires :

- la suppression du Code des Pensions Civiles et celle de la partie retraite du Code de la Sécurité Sociale ;

- l'examen de tous les modes possibles de transition ;

- et une longue étude juridique explique que « *la notion de droits acquis en cours de carrière n'a pas de valeur juridique* », qu'il n'y a pas d'obstacles à un changement complet car il suffirait de respecter l'alinéa 11 du préambule de la Constitution de 1946 qui garantit « le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence », donc en gardant le minimum vieillesse, une loi nouvelle peut tout changer sans être bloquée par le Conseil Constitutionnel.

Pourquoi tout changer ?

La raison « officielle » est que la diversité et le nombre de régimes créent une situation complexe et illisible. Mais ce qui est recherché c'est d'installer un régime dont les paramètres soient tels que les retraités servent d'outils d'ajustement financier. Un régime par points est basé sur l'achat de points

dès les premiers salaires à un coût fondé chaque année sur des hypothèses sur l'évolution économique (masse salariale, PIB, valeurs en bourse, etc.). Puis au moment du départ, sur la valeur de service du point, fixée elle aussi chaque année, ce qui élimine toute référence directe au salaire acquis ou à la durée des services. Pour un régime par comptes notionnels, les points sont remplacés par un capital-retraite virtuel, et des coefficients de conversion en niveau de pension. S'ajoute l'espérance de vie de l'intéressé selon sa profession. On joue chaque année sur ces paramètres et le rapport nous cite l'exemple du Kirghizstan en



« On prendra le temps de la discussion »
Vraiment ?

comptes notionnels depuis 1996, qui ne revalorise le capital virtuel que sur la base de 75 % de l'évolution du salaire moyen ! Dans tous les cas la notion de « pension complète » n'existe pas, ni la fixation de durée donnant une garantie.

DES MODES DE TRANSITION

Le rapport propose des modes de transition :

- du jour au lendemain on fait tout basculer ;

- on étale, un peu, pas trop, (10 ans, 15 ans) avec un déplacement de 10 % chaque année de l'ancien au nouveau ;

- ou bien le nouveau régime ne s'appliquera que pour les nouveaux salariés.

Il faudra retrouver tous les salaires antérieurs et les actualiser. Peut-être créer pour les fonctionnaires une base et un système type ARRCO, etc.

Quant aux notions de solidarité (minimum, réversion, majoration pour enfants), on pourrait les renvoyer à un fonds social « externe au régime de retraite ».

Enfin, les régimes proposés ne font aucune référence aux cotisations que les employeurs devraient verser, et dans un exemple le rapport décrit « *un salarié ayant cotisé pendant 40 ans au taux de 25 % sur un salaire annuel de 20 000 euros* » alors qu'aucune cotisation patronale n'apparaît. Cela rappelle que plusieurs textes nous expliquent qu'il faudrait en 10 ans réduire la cotisation de l'État-employeur de 55 % à 15 % (ce qui ferait chuter d'autant les pensions, celles des

nouveaux comme celles des anciens !).

Le rapport ne voit que les contraintes à appliquer aux paramètres pour réduire le coût. La place des retraités dans

l'économie est passée totalement sous silence. Les retraités ne sont jamais des consommateurs qui font vivre d'autres secteurs, ils ne sont jamais des participants dans des activités fondamentales pour la société, au plan familial, social, culturel, économique, etc. La vie des retraités (ainsi que celle des salariés) n'est jamais évoquée.

Au lieu de « *contraindre les paramètres* », (ce qui supprime des droits, réduit des acquis, aggrave les ponctions sur les intéressés), le COR aurait dû se poser des questions directes :

- où va l'argent (la valeur ajoutée) ?
- pourquoi la place des salaires et des prestations sociales a reculé ces 20 dernières années ?

- comment stopper la dérive actuelle qui privilégie les spéculations financières ?

- comment récupérer les profits dont s'emparent les rouages financiers et bancaires ?

Ces questions ne sont pas posées. Dans un sursaut, le rapport admet que le changement de régime « *n'est pas principalement une question d'ordre technique* » et que, au préalable, des choix politiques sont nécessaires. Mais ils ne sont pas évoqués alors que sont longuement expliqués les « avantages » que l'on voudrait nous faire accepter. Il nous semble que ce sont d'abord les exigences sociales qui auraient dû guider ce rapport.

Nous demandons son rejet et une tout autre discussion mettant sur la table notre exigence « *à la fois (des) développements économiques utiles et (des) garanties des conditions de vie et de bien-être () de toutes les populations, salariées comme retraitées.* » ●

▼
La notion de pension complète n'existe pas, ni la fixation de durée donnant une garantie
▲

Tous ensemble ! Tous ensemble ! Oui mais vers la précarité...

→ par William Charton,
Secteur des personnels non fonctionnaires

Lors de son intervention télévisée du 25 janvier dernier, Nicolas Sarkozy a estimé la situation des personnels contractuels de la Fonction publique « profondément anormale ». Il a ajouté qu'il était « prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels ». Alors, que retenir de cette proposition faite un soir d'euphorie télévisuelle pré-électorale ?

Depuis 2003, l'État a supprimé plus de 126 000 postes dont plus de 92 000 depuis que Nicolas Sarkozy est président. Ajoutons que peu de temps après cette fameuse réponse faite sur TF1 à un enseignant contractuel l'interpellant sur la situation des personnels contractuels, le gouvernement sortait de son chapeau de magicien de son projet de décret sur la mobilité des agents. Ce texte permet à présent à l'État employeur, lorsque le poste d'un fonctionnaire a été supprimé et que ce dernier refuse trois propositions de reclassement, de le mettre à la retraite d'office ou « en disponibilité » (il se retrouve sans emploi et sans indemnité chômage), voire de le licencier s'il persiste dans son refus.

Sans conteste, le désir prophétique du président de la République de voir les statuts des contractuels et des fonctionnaires enfin se rapprocher est sur le point de devenir réalité. Seul petit oubli dans les propos qu'il a tenus : c'est bien en transformant les agents titulaires en contractuels que ce rapprochement va finir par être opéré.

Mais quel sera l'avenir commun de ces personnels n'étant pas ou plus vraiment agents de l'État mais travaillant néanmoins pour lui ? Démonstration par l'exemple : la gestion des ressources humaines ap-



▼
C'est en transformant les agents titulaires en contractuels que le rapprochement entre les statuts des contractuels et des fonctionnaires va finir par être opéré !
▲

pliquée à la logique financière du moment.

Une université abrite en son sein un centre de production depuis une trentaine d'années. Il œuvre tant localement qu'internationalement à la valorisation de la recherche, tant vantée de nos jours. De par ses spécificités, ce centre a longtemps employé des intermittents du spectacle et des BIATOSS en CDD. Parmi ces derniers, certains ont eu « le privilège » au bout de 20 ans de présence (!!) de « se voir accorder » un CDI de droit public en 2007. Revirement

en 2009 : malgré ses activités prestigieuses et suite à plusieurs événements imprévus (dont la crise financière) ce centre se retrouve en difficulté financière. Quelle récompense pour les équipes contractuelles pour leurs années de bons et loyaux services ? Un plan de réorganisation aboutissant à la suppression de 5 postes. Grâce à l'intervention des représentants syndicaux au CTP, les licenciements escomptés par le président de cette université sont reportés et des reclassements sont systématiquement

proposés. Tout se termine pour le mieux alors ? Non, bien entendu ! Le centre amputé d'1/3 de ces effectifs se verra obligé d'externaliser une partie de ses activités, c'est-à-dire faire intervenir des personnels fournis par des sociétés privées, et ce pour un coût qui, selon plusieurs professionnels contactés par le SNESUP, sera largement supérieur au coût des emplois supprimés. De plus, les reclassements étudiés à ce jour impliquent pour certains de démissionner (!!) afin d'accepter un CDD sur budget Etat en attendant que le poste vacant correspondant soit éventuellement mis à concours. Pour d'autres, les reclassements étudiés entraîneraient une perte d'1/4 de leur salaire ! Ajoutons un fort sentiment d'humiliation pour les personnels qui, malgré leur fort investissement professionnel, voient leurs emplois supprimés sans aucune forme de reconnaissance ni financière ni morale.

Voilà donc l'avenir que promettent à tous les agents de l'État les réformes actuelles qui s'enchaînent sans qu'aucune considération sociale ne soit prise en compte. Et que les usagers de la Fonction publique ne se fassent pas d'illusion, au final eux aussi seront largement perdants car tout ceci s'opère au détriment du service au public. ●

MODIFICATIONS STATUTAIRES DES ENSEIGNANTS DE STATUT SECOND DEGRÉ

POUR LES LIBERTÉS SCIENTIFIQUES ET PÉDAGOGIQUES DE TOUS

PRAG et PRCE dans l'enseignement supérieur, perspectives d'évolution, tel est l'ordre du jour de la réunion au MESR le 5 mars. Il s'agit de la première étape d'un processus, dévoilé par le SNESUP dès novembre dernier : en 2010, devrait être publié un texte réglementaire concernant les enseignants de statut second degré de l'enseignement supérieur qui, à l'instar de celui des enseignants-chercheurs, risque de porter sur leurs carrières, leurs avancements et leurs services.

Après le « galop d'essai » que constitue la loi LRU, et son avatar qu'est la réforme du lycée, c'est au travers de ces sombres desseins que l'ambition gouvernementale pour le système éducatif doit être mesurée. Son projet de réforme de la formation et du recrutement des enseignants du primaire et du secondaire constitue une régression sans précédent pour toute la société. Pour le SNESUP, les « évolutions » envisagées par le gouvernement pour les PRAG et PRCE ne peuvent être déconnectées de ce contexte.

Prochaines cibles des dérives d'une gestion locale des carrières, les enseignants de statut second degré rencontrent déjà de nombreux problèmes : retards de carrières, services beaucoup trop lourds et insuffisamment définis, absence de prise en compte de l'ensemble des activités pédagogiques ou administratives qu'ils exercent, etc. Leur aspiration légitime à exercer des activités de recherche et, pour les enseignants qualifiés, à accéder à une carrière d'enseignant-chercheur doit être entendue.

Face à l'entreprise gouvernementale de déstructuration du service public de l'enseignement supérieur, de remodelage du paysage universitaire, de démantèlement des statuts de la fonction publique d'État, dans le prolongement des mobilisations de toute la communauté universitaire du premier semestre de 2009, **la priorité pour imposer nos exigences, pour se faire entendre, est l'action résolue, convergente et déterminée de tous.**



Frais d'inscription augmentés, décisions opaques... les universitaires résistent !

Si l'université Paris-Dauphine a effectué sa mutation en Grand Établissement dans une atmosphère sereine et tranquille, la mobilisation exceptionnelle des enseignants-chercheurs et BIATOSS l'an dernier a réveillé la communauté de notre université. Non seulement la section du SNESUP a renouvelé son bureau mais le nombre d'adhérents a plus que doublé – même s'il reste faible (26 adhérents sur un effectif total de 350 enseignants-chercheurs). Parallèlement, un « Collectif Dauphine », regroupant enseignants-chercheurs, chercheurs, étudiants et BIATOSS a été créé et se réunit désormais régulièrement pour rendre compte des décisions dans les différents conseils de l'université et décider des actions locales et nationales à mener. Le Collectif édite depuis la rentrée le Billet du Collectif Dauphine, parution bimestrielle qui fait état des différentes luttes menées au plan de l'établissement. Avec la mise en place du CTP début 2009, les élus des listes FSU, CGT et UNSA se sont regroupés dans une « Intersyndicale Dauphine » particulièrement mobilisée contre la remise en cause par la présidence des protocoles d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail et sur l'emploi des contractuels. Plusieurs AG de personnels se sont ainsi tenues depuis septembre, qui ont connu une fréquentation exceptionnelle : près de 150 personnels présents, du jamais vu à Dauphine.

La décision récente d'augmenter les frais d'inscription de 44 masters d'économie et de gestion a récemment fait l'objet d'une médiatisation sans précédent (voir *Lettre-Flash* n° 40). La majorité des personnels (enseignants-chercheurs et BIATOSS) et les deux étudiants UNEF siégeant au Conseil d'administration s'y sont opposés mais les treize étudiants élus des listes associatives ainsi que les membres extérieurs ont fait basculer le vote (33 voix pour contre 20). Toutefois, la requalification de ces 44 masters, initialement diplômes nationaux, en diplômes dits d'établissement afin de pouvoir fixer librement le montant des droits d'inscription est en totale contradiction avec l'avis du Conseil d'État du 19 février 2008. Aussi, les élus vont mettre tous les moyens en œuvre pour annuler cette décision.

D'autres décisions, moins médiatisées mais tout aussi dangereuses, ont été imposées par le président. Parmi elles, l'évaluation systématique et standardisée des enseignements par les étudiants, proposée par le CEVU puis par le CA à la rentrée. Grâce à l'action des élus des listes d'opposition et des élus SNESUP, cette réforme a été amendée mais reste insatisfaisante. Mais d'autres fronts sont encore ouverts : l'Institut Tunis-Dauphine (filiale de Dauphine au pays de Ben Ali), le fonctionnement du CTP, le « déménagement » de plusieurs formations à la Défense... tout cela se préparant dans la plus grande opacité et surtout au mépris des textes législatifs, réglementaires et de jurisprudence. ●

Choukri Hmed, section SNESUP Paris-Dauphine



ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN DANGER !

Les étudiantes comoriennes sont à nouveau en danger ; la police de l'Air et des Frontières a tenté de les arrêter hier sur le campus, les obligeant depuis à se protéger.

APPEL A TOUS LES PERSONNELS DE L'UPPA

Nous, enseignants et BIATOS à l'université de Pau, acceptons d'héberger les deux étudiantes comoriennes que M. Le Préfet oblige à la clandestinité.

Nous, enseignants et BIATOS, attachés aux traditions et aux valeurs de l'université, prenons nos responsabilités, en hébergeant ces étudiantes, et acceptons les risques, d'une action illégale mais LÉGITIME.

Nous ne saurions faillir à nos missions ni à la défense des Droits de l'Homme.

70 premiers signataires le 11 février. Pour signer et compléter la liste, envoyer un message à jean.ortiz@univ-pau.fr



Les effets dévastateurs d'une fusion conduite au pas de charge

« *L'Université est unique* » proclamait une campagne publicitaire au moment de la fusion des trois universités de Strasbourg (Sciences, SHS, Droit) en janvier 2009. « L'Université est inique » lui avaient répondu en chœur les acteurs du grand mouvement de contestation de l'hiver et du printemps derniers. Force est de constater qu'un an après le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies de la loi LRU, le détournement était prophétique.

Manquements à la démocratie, gestion autoritaire des ressources humaines, dégradation des conditions de travail de tous les personnels, des BIATOS et des précaires en particulier : l'UdS est devenue une gigantesque entreprise (42 000 étudiants, 12 000 personnels dont la moitié de contractuels et vacataires) pilotée à vue par une équipe de direction essentiellement issue de l'ex-université des Sciences (ULP) et tout acquise à la politique gouvernementale. Celle-ci a pourtant été incapable d'anticiper la masse des problèmes induits par les effets cumulés de la fusion, de l'autonomie et des réformes en cascade. Le contraste est alors très fort entre la perception extérieure d'une UdS vitrine des pôles d'excellence, bénéficiaire des millions du Plan Campus, et la réalité quotidienne des personnels. La réunion du Congrès en janvier dernier a permis à notre unique élu d'opposition au CA (SNESUP) de tirer un bilan social, politique et financier particulièrement sévère⁽¹⁾.

La restructuration complète des services centraux, loin d'être achevée à ce jour, fait peser sur les personnels administratifs et techniques une charge de travail aux conséquences humaines désastreuses : stress, dépressions, tentatives de suicide. C'est dans ce contexte très tendu qu'une intersyndicale offensive (FSU, CGT, SUD, FO) a porté dans les conseils centraux la voix des personnels et de plusieurs collectifs de BIATOS et de précaires. Sous la pression d'un ras-le-bol général et de multiples revendications (contrats non signés, retard de paiement...), la direction a accepté la mise en place d'une table de négociation pour travailler à un statut et à un « règlement de gestion » des très nombreux contractuels et vacataires.

Mais les solutions proposées par la direction pour résoudre les problèmes de souffrance au travail relèvent essentiellement de la communication. Sans création de postes statutaires, l'UdS restera cruellement sous-administrée. La Présidence et son secrétariat général ne cherchent de solutions que dans la rationalisation des moyens et la performance des personnels, que des primes au mérite – attribuées sans critères définis – sont censées stimuler. Que les nouvelles universités passées à l'autonomie le sachent : elles vont affronter un management de type rigoureusement entrepreneurial. Le travail syndical devra l'anticiper et s'y adapter.

Le bilan politique est non moins désastreux. La stratégie de l'exécutif se résume à trois mots : rentabilité, performance, excellence. Et il faut aller vite pour décrocher le milliard du Grand Emprunt⁽²⁾ dont la Présidence espère une marge financière que l'autonomie n'a pas apportée : la fusion a coûté très cher. Entre temps, l'IUFM intégré voit sa reconnaissance et son potentiel affaiblis par les conséquences en chaîne de la réforme de la formation des enseignants : suppressions de sites, déménagements de certains services, emplois menacés. Enfin la recherche est en pleine restructuration.

La transformation des nombreux organismes (CNRS, INSERM, INRA) en agences de moyens tend à privilégier les retombées économiques à court terme, en relation étroite avec des pouvoirs politiques locaux très influents. Ces derniers envisagent une fusion rapide de l'UdS avec l'Université de Haute-Alsace dans le cadre du nouveau PRES, alors même que notre fusion est loin d'être achevée.

Nous risquons alors d'exporter toutes nos difficultés et de mettre en péril l'intégrité et le potentiel de la jeune université de Haute-Alsace. Mais comme l'écrivait un politique local dans un document officiel du CESA⁽³⁾, il s'agit de « donner de la notoriété à l'excellence ». La vacuité de cette expression ferait sourire si elle n'était le symptôme d'une idéologie qui porte en germe bien des cataclysmes. ●

Pascal Maillard, secrétaire de section SNESUP à l'UdS

(1) Ce bilan est en ligne sur le site internet du SNESUP, rubrique « Échos des établissements ».

(2) La Fondation, peinant terriblement à récolter les fonds promis et attendus, les 30 millions par an que rapporterait le placement de cet hypothétique milliard apparaissent vitaux au développement de la recherche à l'UdS. À défaut de véritables financements publics.

(3) Conseil économique et social d'Alsace.



L'avenir des régions

→ Dossier coordonné par la rédaction

Les régions sont, depuis les lois de décentralisation de 1983 et 2004, un niveau territorial de responsabilité politique à part entière. Leurs compétences, obligatoires ou volontaires, en font un partenaire dans de nombreux domaines, notamment l'enseignement supérieur et la recherche.

Les projets de lois réformant les collectivités territoriales, le désengagement de l'État de nombreux services publics, la tendance à la mise en concurrence des territoires, font du renouvellement des conseils régionaux une échéance importante. Il s'agit en effet d'une croisée des chemins, entre poursuite d'une décentralisation démocratique et articulée aux grandes missions de l'État, ou mise sous tutelle politique de collectivités relais d'une politique à la fois libérale et centralisatrice. C'est pourquoi le SNESUP a souhaité éclairer les enjeux du scrutin des 14 et 21 mars en donnant la parole à divers acteurs des politiques régionales les dernières années, chacun s'exprimant ici selon son expérience et ses choix politiques.

2010 : les régions, nouveau départ ou fin de partie ?

→ par François Langlois, délégué général de l'Association des Régions de France

On peut craindre que 2010 marque la fin du processus de décentralisation amorcé au début des années quatre-vingt. La réforme en cours, qui laisse le champ libre à l'État pour reprendre totalement les compétences actuelles des régions, constitue une régression démocratique.

Les régions sont les plus jeunes des collectivités territoriales, comparées aux communes et aux départements. Avec 27 milliards de dépenses en 2009, leurs budgets sont modestes au regard de ceux de l'État ou des communes, mais leur domaine d'intervention est essentiel : le cœur de leur métier est l'aménagement du territoire et la formation des hommes qui l'habitent.

À l'origine, administration de missions, les régions ont, au fil des lois de décentralisation, acquis des compétences plus larges et sont devenues progressivement des collectivités gestionnaires.

Aménagement du territoire, développement économique, innovation, formation professionnelle, apprentissage, lycées, transports collectifs régionaux voilà aujourd'hui le cœur de métiers des régions auquel elles consacrent environ 75 % de leurs budgets. Le reste, ce sont les dépenses de structure, d'administration générale et toutes les autres interventions hors compétences, ce que l'on appelle les politiques volontaristes qui souvent sont en réalité des cofinancements de politiques publiques initiées par d'autres collectivités qui n'ont pas les moyens de les conduire seules. Par exemple, l'État appelle les régions pour qu'elles contribuent financièrement aux plans Campus, aux nou-

velles lignes à grande vitesse, à la rénovation urbaine, comme les villes et les agglomérations les sollicitent pour les grands équipements culturels et sportifs.

Le gouvernement en ce début d'année 2010 lance une grande réforme des collectivités territoriales. Pour moderniser nos institutions ? Pour rationaliser l'intervention publique ? Pour rendre plus efficace et optimiser la dépense publique ? Une seule de ces raisons serait légitime et justifierait la recherche d'un large consensus. Les régions ne revendiquent ni leur propre disparition, ni de tout faire à la fois à la place de l'État et des départements. Elles revendiquent une compétence pleine et

entière au service du développement des territoires : aménagement, développement économique, enseignement supérieur (comme pour les lycées et uniquement sur ces compétences de construction et d'entretien des bâtiments), recherche, innovation, formation professionnelle initiale et tout au long de la vie, voilà ce qui pourrait constituer demain le métier des régions. Nous en sommes loin, et 2010 pourrait bien voir la fin du processus de décentralisation amorcé au début des années quatre-vingt.

Fin de la décentralisation ?

L'article 1 du projet de loi actuellement en discussion au Sénat crée le conseiller territorial qui a vocation à se substituer à la fois au conseiller général et au conseiller régional à partir de 2014, selon un mode de scrutin qui n'est pas encore définitivement arrêté et qui fera l'objet d'un projet de loi ultérieur.

Ce conseiller territorial siègera dans deux assemblées aux compétences, aux actions et aux partenaires très éloignés. Ce rapprochement forcé ne se comprend que comme le chemin détourné vers la suppression d'un niveau de collectivité territoriale. Quelle sera la victime ? Conseil régional ou Conseil général ? Chacun des deux crie fort aujourd'hui pour tenter de conjurer le sort fatal qui lui serait réservé...

Le choix du mode de scrutin est, en ce domaine, déterminant. Avoir choisi un scrutin uninominal, aujourd'hui à un tour (novation totalement éloignée de l'identité démocratique française), demain probablement à deux tours (pour tenir compte du point de vue des sénateurs de la majorité présiden-

La parité va y perdre, comme la diversité et le renouvellement politique



Éducation, formation professionnelle

• Construction, entretien, équipement et financement des lycées, établissements d'éducation spéciale et lycées professionnels maritime, propriété de ce patrimoine immobilier.

- Financement d'une part significative des établissements universitaires, bien que l'enseignement supérieur relève de la compétence de l'État
- Responsabilité du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des lycées ;
- Définition et mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes ;
- Adoption d'un programme d'apprentissage et de formation professionnelle continue désormais dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles.



tielle), sera lourd de conséquences. Un élu d'un territoire, dépendant de celui-ci pour sa réélection, aura forcément tendance à défendre les intérêts de ce territoire, à chaque fois qu'un débat d'aménagement du territoire sera organisé. Cette démarche est naturelle, logique, humaine. C'est celle du conseiller général aujourd'hui, ce sera celle du conseiller territorial demain. La parité va y perdre, comme la diversité et le renouvellement politique.

Le Conseil régional sera ainsi demain occupé très majoritairement par les conseillers généraux d'aujourd'hui qui voteront des ressources fiscales lorsqu'ils siégeront au département et se contenteront de répartir les dotations financières de l'État – qui constitueront plus de 90 % des recettes régionales – lorsqu'ils siégeront à la région.

Cette réforme laisse le champ libre à l'État pour reprendre totalement les compétences actuelles des régions : aménagement du territoire, schéma des formations initiales, de la formation professionnelle, du développement économique, de l'innovation, politiques universitaires, de l'emploi, gestion des fonds européens ... autant de politiques publiques, aujourd'hui régionales ou ayant vocation à le devenir, qui naturellement ont déjà commencé de revenir dans le giron d'un État qui dans le même temps voit partir vers l'Europe une partie de son pouvoir législatif et réglementaire. Réforme de la taxe professionnelle et suppression de quasiment tout pouvoir fiscal pour les élus régionaux, création du conseiller territorial, réforme des niveaux de l'administration déconcentrée de l'État, ces trois réformes n'en font qu'une et ont un nom : recentralisation... Cette pseudo-réforme est en réalité une régression démocratique car, en supprimant un type d'élus, on restreint le débat démocratique, sans que cela génère d'économies tant il serait facile de démontrer les dépenses nouvelles induites par cette création du conseiller territorial. Si la décentralisation a été, dans les années 80, vécue par tous comme une avancée démocratique, la recentralisation ne peut être qu'une régression. ●

Des choix territoriaux
inséparables
d'enjeux nationaux



PH
©

LES RÉGIONS ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan d'un engagement et perspectives d'avenir

→ par André Lespagnol, Vice-Président de la région Bretagne pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

Nécessaire et attendue, l'intervention multiforme des régions dans l'enseignement supérieur et la recherche doit pouvoir se poursuivre sans se substituer au rôle de l'État et selon une logique de développement et de coopération.

Pourquoi et à quel titre les régions se sont-elles engagées dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Les régions ne sont pas ici dans le champ de leurs compétences obligatoires puisque nous sommes dans un domaine de responsabilité de l'État, ce que les régions ne contestent pas. Si elles interviennent, c'est au titre de leur *compétence générale*, et du lien avec leurs compétences majeures, en matière de développement économique aussi bien qu'en matière d'aménagement du territoire.

Au-delà de cette justification juridique, les régions interviennent dans le domaine supérieur-recherche de manière volontaire, à partir de la conviction qu'à l'heure de l'entrée dans l'ère de « l'économie de la connaissance », le développement de formations supérieures performantes et d'une recherche de haut niveau constitue un facteur décisif du développement économique et de l'attractivité du territoire. Il s'agit bien d'un choix stratégique, qui se traduit dans leurs choix budgétaires. Ajoutons que cette intervention a été sollicitée par les établissements eux-mêmes, notamment les universités, sous-financées et en quête de recettes complémentaires, mais également par l'État, qui est venu démarcher les collectivités pour accompagner financièrement ses politiques phares, du contrat de projets aux programmes de l'opération Campus lancée en 2008. Ce qui ne l'empêche pas de dénoncer devant l'opinion publique la dérive des dépenses des régions...

Certaines régions⁽¹⁾ ont pris l'initiative de réaliser des *Schémas de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*, en lien étroit avec les acteurs académiques et socio-économiques,

afin de donner une vision prospective cohérente à l'évolution du système sur le territoire. De même, la plupart des régions ont joué un rôle actif pour favoriser la constitution de PRES sur leur territoire (que ce soit sur un périmètre métropolitain, ou régional, voire interrégional). Certaines ont passé des contrats avec leurs PRES pour cofinancer certaines de leurs actions, en privilégiant ainsi une logique de coopération et de mutualisation entre les établissements aux dépens d'une logique de concurrence encouragée par le ministère.

Comment s'est manifesté concrètement le soutien des régions à l'enseignement supérieur et à la recherche ?

S'agissant des investissements, qui représentent la moitié de leur engagement financier, ils ont été mobilisés principalement par leur participation aux CPER réussis, du CPER 2000-2006 au nouveau contrat de projets 2007-2013 qu'elles ont négocié avec l'État, et comme chef de file des autres collectivités, départements et agglomérations. Face aux 2,2 milliards inscrits au contrat de projets par l'État, les régions apporteront près d'un milliard sur sept ans, tant pour des

constructions nouvelles et des extensions que pour des restructurations lourdes de locaux d'enseignement, de bibliothèques, ou pour de nouveaux laboratoires. Compte tenu de l'urgence sociale, de nombreuses régions se sont engagées fortement

dans des opérations de rénovation de cités universitaires, voire, comme en Aquitaine ou Ile-de-France, dans la construction de nouvelles cités.

À travers les CPER, les régions participent de manière importante au financement d'équipements scientifiques pour les laboratoires, ►►

On ne saurait minimiser l'importance de cet engagement, avec des budgets croissants de 50 à 100 % en 6 ans dans bien des régions

▶ notamment dans les secteurs exigeant la mise en place de plateformes techniques lourdes, comme en génomique ou imagerie médicale.

Le soutien matériel des régions s'est concrétisé aussi dans le financement en fonctionnement de bien d'autres actions, souvent cette fois hors CPER, à leur initiative et en réponse à des attentes fortes des acteurs universitaires.

Ainsi, en direction des étudiants, par le financement de certaines voire de milliers de bourses de mobilité pour des séjours ou stages à l'étranger.

De même, plusieurs régions se sont-elles lancées dans une politique ambitieuse de financement d'allocations d'études doctorales, au même niveau salarial que celles de l'État, au bénéfice à la fois des doctorants et des laboratoires qui les encadrent.

Ce soutien concret à la recherche s'est aussi manifesté par le lancement de programmes d'initiative régionale financés par les régions (fonctionnement, post-docs), ou de cofinancement de programmes avec des organismes comme l'INRA ou l'INCA. Elles ont aussi joué un rôle important pour soutenir le montage de projets européens, financer l'accueil de post-docs étrangers, et pour quelques-unes la création de chaires internationales permettant l'accueil de chercheurs de haut niveau sur des thématiques jugées prioritaires.

Soulignons aussi qu'au-delà de leur soutien à des projets de culture scientifique, certaines régions⁽²⁾, ont initié des actions permettant d'organiser le dialogue et la collaboration entre des chercheurs et la société civile.

Les régions à majorité de gauche ont pu apporter leur soutien à la fois à des recherches à caractère fondamental, y compris dans le secteur des sciences humaines et sociales, et à des recherches plus finalisées, en lien avec leur compétence en matière d'innovation.



C'est à ce titre que dans le cadre de *Schémas Régionaux de l'Innovation*, plusieurs régions cofinancent les structures de valorisation créées par les universités, les dispositifs d'incubation, etc.

Quel bilan au total peut-on tirer de cet engagement multiforme ?

Certes, on peut dire, comme V. Péresse, que cela ne représente guère que 5 % des ressources des universités, ce qui est vrai, et somme tout normal dans un domaine de compétence de l'État.

De plus, la participation des régions aux opérations du CPER à travers la mécanique des financements croisés, aux côtés de l'État et d'autres partenaires, ne rend pas toujours assez visible leur intervention, pour leurs bénéficiaires et a fortiori l'opinion publique. Ceci dit, on ne saurait minimiser l'importance de cet engagement, avec des budgets croissants de 50 à 100 % en 6 ans dans bien des régions, et la prise en compte de l'effet de levier considérable de ce qui constitue des crédits d'intervention. D'ailleurs, d'après un document officiel cité plus haut, le budget total consacré par les régions à la R et T (Recherche et Transfert) en 2007 – 613 millions d'euros – représentait un budget comparable en masse à celui de l'A.N.R...

Il reste maintenant à apprécier les perspectives d'évolution à moyen terme de cet engagement.

A priori beaucoup d'éléments plaident pour l'intensification de cet engagement de régions qui s'apprentent à accompagner l'État dans les opérations immobilières du plan Campus. Et les régions ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à élargir leur intervention dans des domaines comme la valorisation si l'État leur en déléguait la compétence... et les moyens.

Les régions souhaitent conforter leur rôle



Santé

- Possibilité d'exercer des activités en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose, la lèpre, le sida et les infections sexuellement transmissibles ;
- Si elles en font la demande, participation, à titre expérimental pour quatre ans, au financement et à la réalisation d'équipements sanitaires.

informel « d'autorité régulatrice », en approfondissant la démarche des *Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*, et en l'étendant à de nouvelles régions. De même sont-elles prêtes à renforcer leurs relations contractuelles avec des universités à l'autonomie désormais renforcée, ou/et avec des PRES – métropolitains ou régionaux- dont elles soutiennent le rôle de coopération des acteurs universitaires et de mutualisation des actions à l'échelle d'un territoire.

Mais ce scénario « optimiste » d'un engagement croissant des régions n'est hélas pas le plus probable dans le contexte politique actuel.

▼
**Les régions risquent
 d'être amenées à privilégier
 leurs compétences obligatoires
 et à limiter leurs investissements
 dans le champ universitaire,
 ou à les rendre
 plus sélectifs**
 ▲

Leur intervention risque d'abord d'être fortement limitée par la contrainte budgétaire imposée par l'État, avec la suppression de la taxe professionnelle, qui va réduire à presque rien (10 %) l'autonomie fiscale des régions, et la volonté affichée de l'État de plafonner les dépenses des collectivités.

Dans ces conditions, elles risquent d'être amenées à privilégier leurs compétences obligatoires, et à limiter ainsi leurs investissements dans le champ universitaire, ou, à tout le moins, à les rendre plus sélectifs.

Mais il faut ajouter un facteur d'inquiétude supplémentaire : l'épée de Damoclès de la réforme des collectivités territoriales, avec la perspective annoncée par le gouvernement pour 2011 de suppression de la clause de compétence générale pour les régions. Cette modification législative réduirait de manière drastique la capacité juridique des régions à financer des actions dans l'enseignement supérieur et la recherche, remettant même en cause leur capacité à participer au-delà de 2013 à un éventuel contrat de projets dans ce secteur. ●

(1) Rhône-Alpes, Pays-de-Loire, Provence Alpes-Côte d'Azur...
 (2) Ile-de-France, Rhône-Alpes, Bretagne.

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

Une infrastructure nécessaire de service public régional

→ par Marie-Laure Meyer, Conseillère régionale d'Ile-de-France, Présidente déléguée de la Maison de l'emploi et de la Formation de Nanterre

Pour exercer pleinement leur compétence de formation tout au long de la vie, les régions, qui ont beaucoup investi et innové en ce domaine, ont besoin d'un véritable outil de service public, non de la loi du marché.

Les lois successives de décentralisation ont abouti en 2004 à confier aux conseils régionaux la responsabilité de coordonner la formation tout au long de la vie – schémas régionaux de formation – et de mettre en œuvre directement les politiques d'apprentissage, d'information et d'orientation des jeunes (missions locales) et de formation des demandeurs d'emploi jeunes et adultes. Cinq années plus tard, l'investissement des régions sur ce champ représente 5 milliards d'euros, couvre 50% des coûts de l'apprentissage, 100% des formations sanitaires et sociales, 70% de l'offre de formation des demandeurs d'emploi et a donné lieu à de nombreuses expérimentations pour mieux répondre aux attentes des habitants et des employeurs.

Les principes mis en avant par toutes les régions pour élaborer leurs politiques de formation sont les suivants :

- Répondre aux besoins des demandeurs d'emploi qui veulent une formation débouchant sur des emplois identifiés ;
- Sécuriser les parcours de formation en matière d'accompagnement et de ressources financières des bénéficiaires ;
- Développer une offre spécifique attractive pour les publics les moins formés et les plus réticents à la formation ;
- Organiser géographiquement l'offre de formation pour que les niveaux V et IV soient accessibles sur tout le territoire régional ;
- Favoriser les parcours qualifiants et modulables (validation des acquis de l'expérience, unités capitalisables, entrées sorties permanentes) permettant des mobilités horizontales, verticales voire transversales ;
- Fédérer les employeurs et les partenaires sociaux pour identifier l'évolution des qualifications et des métiers et construire des parcours en alternance jeunes et adultes afin de faciliter la transition vers l'emploi.

Développement économique et égalité des chances

Les conseils régionaux se sont donc engagés dans une démarche où la formation professionnelle est un investissement de lutte contre le chômage et de développement économique local mais aussi une infrastructure

d'égalité des chances, complémentaire de l'Education nationale et en partenariat avec tous les acteurs : services déconcentrés de l'Etat, partenaires sociaux, service public de l'emploi, réseaux consulaires et employeurs, professionnels de l'information, de l'orientation et de la formation.

Mais, pour pouvoir travailler de façon durable sur cette infrastructure de formation, il est nécessaire de disposer d'un outil de service public garantissant la pérennité et le repérage des lieux d'information, d'orientation et de formation, la capacité des professionnels à capitaliser les expériences et à faire évoluer l'offre et les outils pédagogiques dans la durée. Paradoxalement, ce que les régions ont le droit de faire avec la formation initiale⁽¹⁾, c'est-à-dire investir dans des équipements et subventionner le fonctionnement, elles n'ont pas le droit de le faire pour la formation professionnelle des adultes, même avec les services publics tels que l'AFPA, les GRETA ou les centres de formation permanente des universités. Alors que les règles européennes permettent le mandatement sous réserve de contraintes de service public, le gouvernement s'obstine à imposer les marchés même sur les premiers niveaux de qualification. Néanmoins, de la même manière qu'il existe des services publics locaux (ex : crèches), les conseils régionaux, puissance publique territoriale, ont décidé de mettre en place des services publics régionaux d'information, d'orientation et de formation car la formation tout au long de la vie, compte tenu des

modifications rapides des technologies et des activités, devient plus que jamais un facteur d'égalité des chances, un outil indispensable de cohésion sociale et territoriale et de développement économique.

Démocratie parlementaire, démocratie sociale et démocratie territoriale doivent donc permettre la construction d'un avenir pour tous : le rôle de l'Etat est d'être garant des moyens financiers (fiscalité, péréquation), juridiques (code du travail, droits à formation) et de certification (diplômes, titres, VAE, référentiels capitalisables), celui des partenaires sociaux de faire évoluer les outils de droit et de veiller à

ce que la formation facilite les transitions vers l'emploi, les mobilités choisies et les reconversions pour réconcilier émancipation et compétitivité, les collectivités territoriales enfin, au premier rang desquelles les régions, ont la charge de coordonner la mise en œuvre de ces droits et de ces moyens au niveau des bassins de vie car les droits restent virtuels tant qu'ils ne sont pas accessibles et le droit à l'emploi se construit et se reconstruit dans les territoires. ●

(1) Apprentissage, sanitaire et social, écoles de la deuxième chance.

▼
Démocratie parlementaire,
démocratie sociale
et démocratie territoriale
doivent permettre
la construction
d'un avenir pour tous
▲

Aménagement du territoire et planification

• Participation à l'élaboration de la politique nationale d'aménagement et de développement durable ;

• Élaboration d'un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) ;

• Signature de contrats de projets État-Région (depuis 2007) ;

• Organisation des services de transport routier non urbain des personnes et des transports ferroviaires de la région, sauf en IDF.

• Élaboration d'un schéma régional des infrastructures et des transports.



TRANSPORTS ET TER

L'ambition de la gratuité

→ par Gérard Piel, Vice-président de la région PACA délégué aux transports

Comment rendre le coût des transports acceptable : l'exemple de la région PACA

Les régions ont reçu de l'état la compétence France TER régionaux. Il s'agit essentiellement de faire circuler les trains sur les réseaux SNCF et RFF1. Mais nos compétences ont augmenté, du fait de la démission de la SNCF et, aujourd'hui, on finance également les travaux sur les voies à travers les contrats de projets qui devraient pourtant être payés par RFF, les rénovations de gare, la police ferroviaire, etc.

Pour une région comme Provence Alpes Côte d'Azur, c'est 352 millions d'euros/an que l'on verse à la SNCF ou à RFF, 2 établissements publics qui subissent depuis plusieurs années des coupes sombres dans leur budget. On nous demande maintenant de payer la retraite des cheminots ! Pour notre région, cela ferait 20 millions d'euros par an, ce qui est proprement scandaleux. Mais nous ne la paierons pas, c'est à la SNCF de le faire et j'espère qu'il en sera de même dans les autres régions. Nous venons de voter le budget de notre région et, comme nous ne sommes pas d'accord avec la SNCF, l'on a utilisé une possibilité figurant dans

notre contrat qui est de voter unilatéralement le prochain budget, c'est-à-dire sans discussion avec la SNCF. Nous sommes donc engagés dans un vrai bras de fer avec la SNCF, en réalité avec le gouvernement qui essaie de charger la barque des régions au maximum.

Malgré tout, depuis 1998, l'ensemble des transports a connu un véritable développe-



ment. On a doublé le nombre des passagers en passant de 250 dessertes TER/jour à 720, et de 40 000 passagers/jours à plus de 100 000. On a aussi mis en place les tarifications sociales : aujourd'hui plus aucun habitant de la région ne paie des tarifs pleins de la SNCF sur les TER. Les chômeurs, les rmistes, les précaires ne paient que 10 % du billet, les salariés et scolaires 20 % du billet, etc. Notre ambition, c'est la gratuité des TER. Il faut que le

coût social du transport soit acceptable, ainsi que le coût écologique (la région PACA est celle où il y a le plus de pics de pollution chaque année).

Comme passer de la voiture au train a un coût, nous proposons de solliciter les sociétés d'autoroutes qui ont reçu un cadeau énorme de l'Etat et qui font des bénéfices en

milliards chaque année. Il faut prélever une partie de ces bénéfices pour financer le transport autoroutier et utiliser aussi le versement transport des entreprises essentiellement perçues par le département et les agglomérations et non par les régions.

Enfin, sur la proposition de la taxe carbone, on propose de régionaliser le résultat des amendes des radars, ce qui permettrait non seulement de payer la gratuité des TER mais aussi l'entretien et le développement des travaux sur les voies. À ce jour, ces mannes financières tombent dans les poches de l'Etat. Il faut les régionaliser en ciblant le financement des transports collectifs. Ces trois modes de financement ne toucheront ni les contribuables, ni les usagers des trains. C'est donc une mesure juste qui permettrait un développement fort de ces transports. ●

(1) Réseau Ferré de France, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français créé en 1997, par une scission limitée à partir de la SNCF.

▼
Nous sommes engagés dans un vrai bras de fer avec la SNCF, en réalité avec le gouvernement qui essaie de charger la barque des régions au maximum
▲

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pour des solidarités territoriales

→ Entretien avec Anne Péré, Présidente de l'APUMP (Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées)

Seules des politiques intercommunales peuvent permettre de maîtriser l'aménagement du territoire et de renforcer les politiques de solidarité.

Dans les compétences des collectivités territoriales figure la maîtrise de l'aménagement du territoire par les communes. Quels en sont les enjeux ? Comment concilier urbanisation et environnement ?

Il y a bien sûr la question de la maîtrise de l'étalement urbain. L'urbanisme intercommunal peut être à même de réfléchir à une politique qui ne fasse pas que, d'un côté, on

présERVE et que, de l'autre côté, les communes continuent à construire sur de grandes zones et des territoires agricoles. Il s'agit de réfléchir à la meilleure façon de préserver des espaces de nature, d'agriculture, de milieu naturel. C'est un des enjeux les plus importants et c'est de mieux en mieux porté par les démarches des collectivités territoriales. Un deuxième enjeu est la question de la réflexion sur urbanisme et mobilité. Seules

des politiques intercommunales peuvent mettre en avant ces deux thèmes de l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, on essaye de plus en plus de ne pas avoir, d'un côté, des documents de transport, de déplacements urbains et, de l'autre, des plans d'aménagement des sols.

A Toulouse, comment s'articule la relation commune/communauté dans les grands projets d'urbanisme tels que le

transport, le logement social et le plan Campus ?

Par rapport à ces enjeux de l'urbanisme intercommunal, il est important de lier les mobilités : où va-t-on construire les transports en commun, où va-t-on organiser de nouvelles voies, mettre en place des grands chemins d'agglomération, etc. ? La cohérence des mobilités est liée aussi à l'aménagement, à la possibilité de construire ou non.

La question du transport à Toulouse avance difficilement parce que Toulouse est une ville assez étalée. Il y a peu de rentabilité à mettre en place une ligne de transport sur des zones qui ne sont pas très denses. Ce qui est important aujourd'hui en matière d'écologie urbaine, c'est la question des transports en commun. Il faut choisir où on peut mettre efficacement des lignes. Cela suscite des luttes entre élus pour savoir qui aura des transports structurants d'agglomération, alors que, dans le même temps, les financements

Ce qui est important aujourd'hui en matière d'écologie urbaine, c'est la question des transports en commun

existent de moins en moins. On a donc à la fois une très forte demande de la part des collectivités, une rentabilité non évidente et un désengagement de l'Etat. Sur la question du plan Campus, je pense que cela concerne plus la ville de Toulouse que l'agglomération toulousaine. Les grandes universités sont à Toulouse. Ce qui est intéressant, c'est que pour la première fois, les universités toulousaines et les grands sites réfléchissent ensemble, ce qu'ils n'ont jamais fait, et ils réfléchissent aussi à ce qu'il y ait une vitrine commune qui se situe dans Toulouse centre. Ce qui me semble important aussi, c'est la question de rééquilibrage ou de solidarité territoriale. Les questions environnementales

sont prises en charge par tout le monde. C'est en revanche plus complexe en ce qui concerne les solidarités (logement social, équipements d'agglomération...). Les équipements publics ont du mal à être pensés en termes d'équilibre des territoires.

Un gouvernement d'agglomération, c'est une somme de plusieurs mairies. Il n'y a pas d'élection au suffrage universel des élus d'agglomération (leur nombre est corrélé à celui des habitants de chaque commune). On a, dans ces gouvernements d'agglomération, une représentation de son pré carré. Par rapport à ces équilibres territoriaux, il y a donc une complexité de gouvernance. On représente d'abord sa commune avant de penser à l'agglomération. Et sur le logement social, à Toulouse par exemple, construire plus de logement social est une difficulté. La répartition du logement social est complexe à mettre en œuvre. ●

Propos recueillis par la rédaction

Régions, Europe, Monde

→ Entretien avec Stéphane Hessel

À l'occasion des élections régionales, Stéphane Hessel montre ce qui rapproche son actuel engagement politique de ses combats en faveur de la construction européenne.

Les régions sont frappées de plein fouet par les délocalisations, la RGPP, l'asphyxie financière... Ces questions ont-elles motivé votre engagement ?

Stéphane Hessel : Je suis très préoccupé par ces problèmes. C'est pourquoi j'ai accepté, pour la première fois de ma vie, de figurer sur une liste pour les élections régionales. Je pense que pour gagner contre Sarkozy, il nous faut des régions administrées par une gauche élargie. Le recul des subventions d'État aux organisations culturelles me préoccupe car les régions risquent de manquer de ressources.

Quelle vision avez-vous de la place et du rôle des régions dans l'Europe ?

S. H. : C'est l'Europe qui a besoin d'asseoir son action pour la paix, pour le développement économique et social, sur des régions qui y trouvent toute leur place. Ma génération a fait l'Europe, et aussi bancaire soit-elle aujourd'hui, elle est plus que jamais nécessaire. En lisant le journal de Harold Nicolson (1936-1942), nous constatons à quel point ni les Anglais, ni les Français n'avaient pris la mesure de la dangerosité de Mussolini et d'Hitler. Munich n'est pas seulement une lâcheté passagère de deux dirigeants, mais le fruit d'une longue période durant laquelle on s'est dit : « Ce qui est grave c'est le bolchévisme, et si Hitler est un peu fou, il fait du bien à son peuple... ».

Nous avons trouvé une Europe complètement dévastée et nous avons pourtant réussi à la reconstruire, à faire que la France et l'Alle-

Tout au long de ma vie, j'ai été passionné par les problèmes d'aide au développement

magne en deviennent les pôles principaux, cela constitue la grande différence entre l'an 2000 et l'an 1900. Ma génération a fait l'Europe et la décolonisation, et c'est ce qu'elle a fait de mieux.

Bien sûr, ce ne sont pas les aspects économiques de l'Union européenne que je préfère. Je combats le choix du libéralisme qui, d'ailleurs, on s'en aperçoit, va à l'échec. Il est nécessaire de réguler le marché, de veiller à la bonne répartition entre salaire et capital.

Vous êtes aussi engagé dans la solidarité avec les pays du Sud.

S. H. : Je siège par exemple au conseil d'administration d'Agrisud. Tout au long de ma vie, j'ai été passionné par les problèmes d'aide au développement. En particulier, par la nécessité de tenir compte du terrible décalage entre les paysanneries du sud, qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté parce qu'elles n'arrivent pas à conquérir les marchés de leurs grandes villes, et les paysanneries du nord, subventionnées par leur gouvernement de façon scandaleuse et qui dominent les marchés de produits des grandes villes (on mange du riz venu du nord à Dakar !). Il s'agit donc de permettre à des

paysanneries, autour des très grandes villes africaines ou asiatiques, de prendre en main le maraîchage, le petit élevage, de manière à s'installer sur les marchés des grandes villes. Nous avons vu ce qui était réalisé au Congo Brazzaville : de merveilleux jardins maraîchers avec des Africains heureux.

Une autre chose qui me fait énormément plaisir est que je suis l'un des quatre responsables d'une fondation qui s'appelle *Un monde par tous*, qui aide des organisations modestes de lutte pour les droits de l'Homme et contre l'exclusion en Afrique, en Asie, en Amérique... en donnant des coups de pouce à des gens investis comme, par exemple, Samir Abdallah, dont le film *Gazastrophe* a été fait tout de suite après l'opération Plomb durci. Pour moi, c'est une formidable satisfaction. ●

Propos recueillis par la rédaction



Culture

- Organisation et financement des musées régionaux ;
- Conservation et mise en valeur des archives régionales ;
- Responsabilité de l'inventaire général du patrimoine culturel ;
- Organisation et financement du cycle d'enseignement artistique professionnel initial.

RAPPORT AGHION

Une mise au diapason de la loi LRU en perspective

→ par Stéphane Tassel

Un rapport s'inscrivant dans la donne inégalitaire voulue par le gouvernement.



« Allo ! Ici Harvard, j'ai quelques bonnes idées pour vos universités... »

Il faut investir l'enseignement supérieur et la recherche : c'est bien là le seul point d'accord que nous pouvons partager avec la présentation de P. Aghion, missionné par Valérie Pécresse pour collecter de supposées « bonnes » idées pour nos universités. C'est d'Outre-Atlantique que les recommandations semblent surgir ou du seul exemple français : l'Ecole d'Economie de Toulouse, Réseau Thématique de recherche Avancée. Ayant exercé quasi exclusivement aux Etats-Unis, P. Aghion esquisse un modèle qui a toutes les raisons de susciter l'intérêt de la rue Descartes.

« Accroître les moyens, développer l'autonomie, recourir aux incitations » : développer l'excellence universitaire dépendrait de l'activation corrélée de ces trois leviers. Ce modèle fait fi des fondements collégiaux et démocratiques dont formations et recherches ont besoin pour maintenir leurs potentiels de créativité. Jamais, libertés pédagogiques et scientifiques ne sont citées dans ce qui est plus un diaporama qu'un rapport d'étape. C'est l'autonomie financière et de gestion des ressources humaines qu'il

s'agit de renforcer. Des mécanismes incitatifs gouvernementaux dont on connaît les effets pervers se substituent aux régulations nationales ou régionales s'appuyant sur des débats démocratiques contradictoires. Accroître les moyens publics, garantir les libertés, réguler démocratiquement et collégialement : l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peut s'écarter de ces fondements sans perdre dans la concurrence stérile sa richesse et sa diversité.

▼
Le processus de déstructuration sans précédent trouve dans ce rapport un écho particulièrement troublant
▲

Au cœur d'un processus de déstructuration sans précédent du service public d'enseignement supérieur et de recherche, accéléré par le plan Campus et catalysé par un grand emprunt aux répartitions opaques et extrêmement sélectives, la réorganisation tant fonctionnelle que spatiale trouve dans ce rapport un écho particulièrement troublant et éloigné de la conception initiale des PRES (États Généraux de Grenoble) permettant de favoriser les coopérations entre établissements (universités, grandes écoles, organismes...). Les trois strates « campus d'excellence », chargés de collecter et de gérer des fonds au service d'une stratégie locale, « Com-

posantes » (facultés, grandes écoles) organisant la scolarité d'étudiants soumis à mobilité, et « départements disciplinaires », articulant programmes et recrutements des personnels, forment une pyramide bureaucratique centralisée.

En rupture avec la gestion démocratique des universités, la « bonne gouvernance » décrite donne le ton. Inacceptables, les vœux présidentiels visant à faire voter les personnalités extérieures pour élire le président semblent bien fades devant les CA des universités américaines citées, comptant une très grande majorité de personnalités, nommant le président. Des CEVU et CS ne subsisteraient qu'un seul « Sénat » « conseiller » des administrateurs. Dès son annonce, nous dénonçons un rapport visant à conforter l'autonomie version LRU. Cette présentation confirme son objectif. Au moment où la précarité est mise en lumière dans l'enseignement supérieur et la recherche, il n'est pas inutile de rappeler que P. Aghion a été de ceux qui préconisaient une entrée dans la carrière universitaire précédée par 3 CDD de 4 ans successifs. Sans attendre mars prochain, date où le rapport final doit être remis à la ministre, résistons à cette vision nocive de l'enseignement supérieur et de la recherche. ●

LES TRAVAUX DES DEUX COMITÉS DE SUIVI LICENCE

Un contexte d'échanges sur des questions stratégiques

→ par Marc Champesme, représentant du SNESUP au Comité de suivi Licence

Reconnaissant en cela les critiques que le SNESUP avait formulées dès les premières annonces sur la réforme LMD, les comités de suivi licence et licence professionnelle⁽¹⁾ ont engagé depuis 2007 un travail commun destiné à améliorer la « lisibilité de l'offre de formation en licence ».

Les travaux des comités de suivi ont conduit en 2008 à l'élaboration de recommandations sur les intitulés des domaines, mentions et spécialités en complément d'une nomenclature élaborée quant à elle par la DGES. Durant l'année universitaire 2008-2009, l'essentiel des travaux des comités de suivi licence a

concerné l'élaboration d'un « référentiel de formation » pour les licences du domaine Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH), aboutissant à un texte de recommandation rendu public après sa présentation à la séance du CNESER du 19 octobre 2009. En complément, les deux comités de suivi licence ont organisé le 14

janvier dernier une journée d'études sur ces référentiels, à laquelle étaient invités, outre les membres des comités de suivi licence, les VP CEVU et les directeurs d'UFR LLSH de l'ensemble des universités.

UNE INTÉRESSANTE RÉFLEXION COOPÉRATIVE, MAIS...

Ce référentiel de formation pour les

licences du domaine LLSH – les recommandations des comités incluent une déclinaison de ce référentiel pour la licence mention Histoire – n'est que la première étape d'un travail de plus longue haleine devant aboutir, à terme, à l'élaboration de référentiels pour chacun des grands domaines de formation. Bien qu'il constitue un point d'appui important pour favoriser la cohérence nationale des formations, ce travail est encore très loin de permettre de réduire les inégalités territoriales, de limiter la concurrence entre établissements et

▼
Point d'appui important pour la cohérence nationale des formations, ce travail est encore loin de réduire les inégalités territoriales, limiter la concurrence, améliorer les coopérations
 ▲

d'améliorer les coopérations en matière de formation que les réformes récentes (autonomie version LRU, opérations Campus, ...) tendent au contraire à aggraver de manière considérable. Il a, en particulier, été impossible d'obtenir que ces référentiels incluent un cadrage des volumes horaires de formation nécessaires pour accomplir les objectifs pédagogiques définis et qui permettrait d'aller vers un cadrage national des formations, avec l'attribution aux établis-

sements de moyens correspondant aux besoins réels. À l'opposé, les objectifs pédagogiques sont déclinés exclusivement en terme de « connaissances et compétences à acquérir ». Par ailleurs, même si plusieurs participants à la journée d'étude du 14 janvier l'ont proposé,

il n'est pas question que ces référentiels aient un rôle prescriptif lors de l'élaboration des maquettes de formation. De la même manière, la question de l'élaboration d'une carte nationale des formations, pour tant prévue par la loi (article L614-1 à 3 du code de l'éducation),

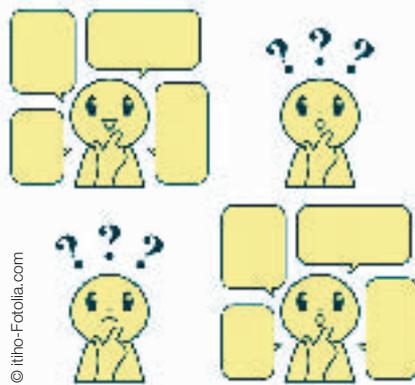
n'est pas à l'ordre du jour.

... LES LIMITES ÉTROITES IMPOSÉES PAR LA TUTELLE

En articulation avec l'élaboration de ces référentiels, les comités de suivi licence poursuivent par ailleurs des travaux importants concernant les méthodes pédagogiques – avec notamment un travail spécifique sur l'évaluation des étudiants – et la professionnalisation. Concernant la pédagogie, la journée d'études du 14 janvier a permis de

mettre en lumière les très grandes difficultés rencontrées dans les établissements pour améliorer les formations et la réussite des étudiants. Malgré les crédits accordés dans le cadre du plan licence, le manque de moyens humains, la reconnaissance très insuffisante par l'institution de l'investissement pédagogique des enseignants-chercheurs et enseignants et – considérablement aggravée par les toutes dernières réformes – l'absence de formation pédagogique, ont été unanimement déplorés. ●

(1) Les comités de suivi licence et licence professionnelle, tout comme le comité de suivi master, sont composés d'un représentant de chacune des organisations membres du CNESER, de représentants des établissements et des secteurs de formation, de personnalités qualifiées.



© litho-Fotolia.com

ÉTUDIANTS CHINOIS...

... des tarifs exorbitants

L'accueil organisé d'étudiants chinois a donné lieu à des prestations fictives de formation et d'accompagnement facturées très cher sans égard pour ces jeunes promis à une cruelle déconvenue.

Le 18 mai 2003, Marcel Gay dans *Le Journal du Dimanche* mettait déjà l'accent sur certaines pratiques d'une université de l'Est de la France. Des étudiants payaient alors jusqu'à 10 000 € en Chine pour venir étudier en France. Mais avant d'obtenir leur visa, il leur fallait acquérir des bases en français (500 €), passer un test de langue (60 €). Une fois sur place, ils devaient s'acquitter de frais de scolarité importants (1 000 €) qu'on leur avait dit inclus dans les sommes déjà versées. Ainsi, pour certains étudiants le séjour linguistique en France s'élevait à plus de 12 000 €, et cela pour la seule année préparatoire à l'entrée dans le cursus projeté. J'ai moi-même pendant une dizaine d'années exercé dans une université du Sud-

Est avec ce public. Avant de me spécialiser dans l'enseignement du *Français Langue Étrangère*, j'ai suivi un cursus de chinois et effectué une partie de mes



© DR

études en Chine. Ayant découvert la langue-culture chinoise, je nourrissais l'espoir de voir cet accueil se transformer en véritable échange avec ces jeunes qui n'hésitent pas à s'expatrier pour avoir une formation reconnue. Cyniquement, il m'était répondu que « le temps des échanges entre pays est révolu ». De fait, ce « programme d'accueil » n'a jamais eu d'existence officielle. Il était rattaché à un service administratif, les Relations Internationales, qui me demandait de ne pas divulguer le cadre de mon intervention car, m'a-t-on dit, l'université était « border line » à force de flirter avec l'illégalité. Et d'ailleurs, après avoir tous été externalisés, mes collègues et moi-même avons été licenciés et remplacés par des intervenants moins rémun-

► nérés, parfois même payés de la main à la main par les étudiants. Ceci bien entendu afin de se dérober à toute obligation d'intégration. Avant leur départ de Chine, nos étudiants sont amenés à verser des sommes importantes, non seulement à des officines de recrutement mais aussi aux services français chargés de la promotion de notre langue-culture dans le monde. À leur arrivée dans mon université, ils ont encore dû s'acquitter de frais d'inscription multipliés par trois entre 2000 et 2007 pour atteindre 4 500 €. Rien ne justifiait une telle augmentation, ni le matériel (inchangé), ni le salaire stagnant des intervenants, si ce n'est la multiplication des délégations en Chine (jusqu'à 4 par an incluant parfois secrétaires et conjoints). Pour la deuxième année, les étudiants ont dû s'acquitter de frais obligatoires (de

▼
Beaucoup d'entre eux
sont rentrés sans diplôme
avec le sentiment
d'avoir été bernés
et spoliés
▲

l'ordre de 1 500 €) justifiés par un suivi pédagogique et un tutorat, en réalité non assurés. Enfin, des *D.U.*⁽¹⁾ à seul but lucratif, ont été créés sans rapport avec les attentes des étudiants. De fait, beaucoup d'entre eux sont rentrés sans diplôme avec le sentiment d'avoir été bernés et spoliés. Mais comme le soulignait Marcel Gay, ces étudiants abusés et dont la position de faiblesse est instrumentalisée en souffrent et s'autorisent parfois à en parler à leurs formateurs.

D'autres témoignages de collègues du Sud-Ouest confirment que bien souvent, ces étudiants ne constituent qu'une manne financière destinée à combler le désengagement de l'État, conduisant pour certains, les parents à de lourds sacrifices financiers. *D'autres échos font état ici ou là d'une prise en charge honorable et de tarifs décents ; ils pourront faire l'objet de témoignages ultérieurs.* ●

(1) Diplômes d'université.

Classes préparatoires Écoles... et universités ?

→ par Jean Fabbri

En prétendant réduire la sélection sociale dans la réussite des études supérieures, par un nouveau dispositif qui favorise outrageusement les filières CPGE/Ecoles, V. Péresse relance la colère des universitaires.

La réalité des injustices sociales dans l'accès et la réussite dans le post-bac, particulièrement sensible en région parisienne, explique sans doute que ces annonces interviennent dans le tempo d'une campagne électorale (pour le scrutin régional). Toutefois la logique politique va au-delà : il y a bientôt deux ans, la mission Philip, censée travailler à des rapprochements entre les voies « CPGE-Ecoles » et les universités avait conclu... qu'il fallait amener les universités à calquer leur « gouvernance » et leur ouverture au « monde de l'entreprise » sur les « grandes » (?) écoles ! La presse a largement relayé les prétendues « exigences démocratiques » de la ministre, se focalisant sur deux aspects : la part des boursiers dans les CPGE et les écoles et la nature des épreuves de concours. Sur ce point la ministre – qui n'a pas peur du ridicule – s'est « indignée » de la sélection sociale liée... aux mathématiques ! Le sous-encadrement chronique dont souffre la grande majorité des premières années dans les universités, qui est très précisément mesuré par la dépense moyenne annuelle de l'État par étudiant (environ 7 000 € pour un étudiant en L1 sciences contre plus de 14 000 € en math sup), reste au second plan.

Au congrès de Dunkerque en 2006, le SNE-SUP a avancé des propositions, plusieurs fois enrichies depuis, pour faire progressivement converger – sans uniformiser – au sein du service public universitaire l'ensemble des voies post baccalauréat.

DES ENJEUX IDÉOLOGIQUES

Toutefois les enjeux idéologiques des choix opérés par le pouvoir ne sont pas assez combattus. Le plus visible tient en un réel « formatage » quant aux priorités technologiques, managériales et de gestion que dispensent les écoles. De plus, on assiste au retour sous une forme nouvelle de l'idéologie des « dons » qui fit fureur

dans les années 70-80. L'idée du « repérage des talents » (mesure n° 2 du dispositif) structure ces opérations (Henri IV, Science-Po Descouings, « cordées de la réussite »). Autrement dit, rien ne sert d'améliorer l'enseignement pour tous ! Cette logique qui vaudrait tant pour le lycée que pour la suite, ignore les exigences de démocratisation comme la complexité des phénomènes de motivation et d'apprentissage chez les adolescents et les jeunes adultes.

Elle ne prend pas non plus en compte la stimulation intellectuelle qu'apportent des enseignements plus concentrés sur une discipline comme ceux des nombreux cursus de niveau L, ni l'impact de disciplines non enseignées en tant que telles au lycée : informatique, psychologie, sociologie, droit...

La politique gouvernementale ne s'infléchit pas du côté du social : les injustices sont devenues tellement insupportables qu'elles pèsent sur le système, l'asphyxient et menacent la pérennité. C'est dans ce cadre qu'il

convient de lire les mesures annoncées par la ministre. Les difficultés financières amplifiées par la crise de l'emploi méritent des réponses globales pour les 2,2 millions d'étudiants (il est prévu 20 « internats d'excellence » !). Le saupoudrage ciblé organisé par le ministère est très loin de faire du post bac public un monde de formation lié à la recherche et ouvrant sur des diplômes, des qualifications reconnues. Il est plus facile de communiquer sur l'ouverture de nouvelles classes préparatoires (100 sont annoncées sur 3 rentrées) alors que nombre d'entre elles peinent à se maintenir et en ignorant les efforts de diversification des licences de sciences (parcours PEIP, par exemple), la plus grande diversité sociale des réseaux universitaires tels Polytech et tant d'autres initiatives. Les choix du pouvoir sont dictés par une conception très peu égalitaire de l'accès aux emplois qualifiés... Nous y reviendrons. ●



▼
Le retour sous une forme
nouvelle de l'idéologie des
« dons » qui fit fureur
dans les années 70-80
▲

LA JEUNESSE ÉTUDIANTE

Un nouveau cycle de mobilisation

→ par Bertrand Geay, auteur de « La protestation étudiante »

Étudier la jeunesse, c'est s'intéresser aux manières « d'entrer dans la vie » et à des communautés de destin.

1. Tout en montrant la singularité du mouvement engagé à Poitiers contre le CPE et son inscription complexe dans une mobilisation nationale, votre ouvrage pose la question de la continuité ou de l'hétérogénéité des mouvements étudiants depuis 1986 jusqu'en 2006 en passant par le mouvement contre le CIP de 1994 : quelle réponse y donnez-vous, y compris après les mouvements de 2007 et 2009 ?



Trois faits peuvent être soulignés. Tout d'abord, le cycle des mobilisations : après une série de mouvements qui a accompagné la massification de l'enseignement supérieur, l'action étudiante de masse a sensiblement reculé après 1995, avant de rebondir au début des années 2000, dans une période de transformations importantes des universités. Ensuite, le répertoire d'action: les manières de parler et d'agir se sont très largement transmises, et, d'une certaine façon, les mêmes causes produisent les mêmes effets ; il y a en effet continuité en la matière, sauf sur deux points: le recours systématique au « blocage » et le vote contradictoire à grande échelle. Enfin, la sensibilité des étudiants à la question de leur devenir, le fait qu'ils s'ajustent à la précarité mais refusent d'y être enfermés, aujourd'hui comme hier : de ce point de vue, la conjoncture de 2006 a constitué un formidable accélérateur et a largement contribué au nouveau cycle de mobilisation et à la

politisation des mouvements auxquels nous assistons.

2. Nicolas Sarkozy tend à faire de la « jeunesse » un objet politique spécifique, autonome. À la différence votre analyse ne gomme pas les différences entre les « jeunes » scolarisés, étudiantes, salariées, sans emploi... ; pour autant, écarterez-vous totalement une explication « générationnelle » pour appréhender le destin économique et social des jeunes et des mouvements auxquels ils participent ?

Parler de LA jeunesse, c'est toujours oublier les différences de conditions sociales qui se sont maintenues en dépit de l'allongement des scolarités. C'est aussi masquer le petit jeu, conscient ou inconscient, auquel se livrent le pouvoir politique et les médias lorsqu'ils opposent la jeunesse « authentique » (au travail ou à la fac, mais de préférence silencieuse) à toutes les « fausses » jeunes, successivement mises à l'index comme violentes, manipulées, oisives, etc. Cela étant, étudier la ou les jeu-

nesses, c'est en effet s'intéresser aux manières « d'entrer dans la vie » et à des effets de génération, des communautés de destin. Aux aspects économiques et scolaires, il faut alors ajouter les aspects politiques: on est passé en une dizaine d'années d'une influence diffuse de l'altémondialisme à la relégitimation de la question électorale en 2002, puis à une radicalisation sensible à partir de 2007.

3. Vous écrivez que « la réussite d'un mouvement social, dans un pays comme la France, tient pour beaucoup au traitement médiatique dont il est l'objet » et que le mouvement étudiant de 2006 est « un véritable cas d'école ». En quoi les médias sont-ils décisifs ?

Les médias cadrent la perception des mouvements sociaux, en particulier ceux dont les représentants manquent ou bien de ressources culturelles ou bien de ressources proprement politiques. Tous les acteurs en sont conscients, ce n'est pas pour autant qu'ils parviennent à en tirer partie. En 2006, le rôle des médias a ainsi pu se voir à travers le traitement singulier et contrasté des universités de province (où le mouvement était souvent bien implanté), à travers l'émergence de la Confédération étudiante, ou encore dans l'ignorance des revendications relatives aux postes aux concours de l'enseignement, que portaient nombre d'universités mobilisées. ●

Propos recueillis par François Bouillon

HOMMAGE À DANIEL BENSÄID

Fidélité à lui-même, à ses idées, à ses engagements, à ses amis, telle a été la vie de Daniel Bensaid. Dans un monde où le néolibéralisme exacerbe la concurrence entre les individus, il a mis au centre de sa vie sociale les valeurs de solidarité et de coopération, et il s'y est tenu. Dans une vie de la cité où le réalisme inspire la tentation du reniement, il montrait que d'autres voies sont possibles ; celles des serments honorés.

Mais les promesses faites ne durent que si elles sont sans cesse renouvelées par la pensée et l'action. L'attachement au marxisme et à Marx de Daniel Bensaid s'est nourri de critique. Il éprouvait sa pertinence



dans la confrontation permanente aux changements du monde et dans sa capacité à éclairer l'action.

Professeur de philosophie à l'université de Paris VIII, il était syndiqué au SNESUP. Son travail de pensée irriguait son engagement et ses combats contre l'exploitation, l'oppression, les discriminations. Pétri de cette culture qui permet de penser leur dimension mondiale, il était pro-

fondément internationaliste.

Avec toutes celles et tous ceux pour qui il restera dans les mémoires, le SNESUP s'est associé au dernier hommage public qui lui a été rendu dimanche 24 janvier 2010 à la Mutualité.

De Bologne à la LRU

→ par Isabelle Bruno, Pierre Clément et Christian Laval

Dans leur ouvrage, *La grande mutation, néolibéralisme et éducation en Europe* – les trois co-auteurs éclairent les méandres et le cheminement du processus de Bologne et de la stratégie de Lisbonne au cours de ces dix dernières années.

Vous venez de publier un ouvrage de synthèse sur la politique éducative européenne. Pourquoi vous paraît-il indispensable de mieux comprendre le sens de la « stratégie de Lisbonne » ?

Christian Laval : La stratégie de Lisbonne a dix ans. C'est elle qui est censée donner la ligne directrice des politiques économiques, sociales et éducatives à l'échelle de l'Union. On connaît la formule clé : « Faire de l'Union l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde ». Elle paraît aujourd'hui bien dérisoire au vu du marasme entraîné par la crise financière. Mais cette stratégie néolibérale a réussi à subordonner les politiques européennes à l'objectif général de « compétitivité » dans le cadre de la mondialisation selon une logique assez simple : la mise en concurrence rend compétitif. Tout établissement scolaire et universitaire est appelé à fonctionner comme une entreprise avec un vrai « patron » à sa tête. Cette stratégie vise la construction de l'« économie de la connaissance ». L'expression signifie que la connaissance y est réduite à sa fonction économique, à l'innovation et à la formation du « capital humain ». Le nouveau paradigme de « la formation tout au long de la vie » permet d'imposer à tous les niveaux de l'enseignement la rationalité économique y compris dans la pédagogie,



les contenus, le travail des enseignants, comme on le voit avec la problématique des compétences.

Question : L'Europe pourtant n'a pas de compétence légale en matière de politique d'enseignement. Comment les politiques nationales répercutent-elles les orientations européennes en France ?

Pierre Clément : Il faut rappeler qu'en matière d'éducation, l'Union européenne n'a pas de compétence exclusive. Selon l'article 6 du *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*, il s'agit de « mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres ». L'action communautaire est donc juridiquement circonscrite à l'échange d'informations et d'expériences, au déve-

▼
En matière d'éducation,
l'union européenne n'a pas
de compétence exclusive
▲

loppement de la mobilité des acteurs de l'éducation, à la promotion de dimensions culturelles et linguistiques communes. Le texte du traité n'invite à aucun processus de convergence des missions, des contenus et

encore moins de l'organisation des systèmes éducatifs.

Il est donc tout à fait surprenant que, tant pour l'enseignement scolaire que pour l'enseignement supérieur et la recherche, de simples indicateurs quantitatifs, comme les évaluations dites PISA, ou de simples recommandations, comme les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, produits par des organisations internationales, soient présentés comme un fondement de la politique scolaire nationale. Les réformateurs nationaux utilisent les indicateurs et les comparaisons internationales pour empêcher tout débat.

Dès lors, comment y résister ? Quelles mobilisations passées et à venir ?

Isabelle Bruno : Le processus de Bologne et la stratégie de Lisbonne ont échappé depuis dix ans à la vigilance citoyenne en raison de leur technicité apparente et du pouvoir diffus qu'ils exercent. Or, si l'on ne prend pas conscience d'un destin commun, il ne peut y avoir de résistance collective à l'échelle européenne et mondiale.

La mobilisation engagée en janvier 2009 dans les universités françaises n'a pas suffi à mettre un coup d'arrêt aux réformes engagées à tous les niveaux de l'enseignement et dans la recherche. Contenir la lutte dans nos frontières nationales paralysait l'immense potentiel d'action collective à l'échelle européenne. Au printemps 2009, les manifestations, grèves, occupations ne battaient pas leur plein seulement en France, mais aussi en Espagne, en Italie, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Grèce, en Finlande, au Danemark, etc. Depuis novembre, une vague de contestations déferle sur l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce, la Belgique, etc. La lutte s'organise autour de collectifs comme Bologna burns ! (<http://bologna-burns.org>) et Printemps 2010 (www.printemps2010.eu). En coordonnant les sommets alternatifs qu'ils tiendront respectivement à Vienne du 11 au 14 mars et à Bruxelles le 25 mars, ils entendent substituer aux manifestations dispersées un processus cumulatif de réflexion et d'action collective (cf. page internationale, ci-contre). Pour ce faire, ils appellent tous les citoyens à entrer en résistance européenne ! ●

Propos recueillis par François Bouillon



De gauche à droite, Christian Laval, Pierre Clément et Isabelle Bruno

© Karima Hadidou

ENTRETIEN AVEC **Christophe Robert**

Délégué général adjoint de la fondation Abbé Pierre

Le rapport de la fondation Abbé Pierre sur le mal-logement dresse un tableau alarmant de la situation en France. Le délégué général-adjoint de la fondation, Christophe Robert décline ici ses propositions alternatives.

Vous venez de publier votre nouveau rapport sur l'état du mal logement en France. La presse focalise beaucoup sur la question du million de personnes qui n'ont pas de logement personnel et, partant, sur la question des logements vides, mais le diagnostic d'ensemble porté dans votre rapport est plus large ?

En effet, quand on considère l'ensemble des difficultés que rencontrent les ménages, la situation apparaît extrêmement préoccupante ! Pour de nombreux ménages se pose tout d'abord le problème de l'accès à un logement qui se traduit par l'absence de domicile personnel (personnes sans abri, hébergées dans des structures, etc.), mais aussi par des situations de non-décohabitation de chez ses parents, de couples qui ne s'entendent plus mais restent sous le même toit faute d'autres solutions, etc. Une autre difficulté majeure aujourd'hui provient du coût croissant des dépenses liées au logement, qui peuvent représenter jusqu'à 40 % voire 50 % du budget des ménages modestes ! Ce coût du logement grandissant, nous le dénonçons aujourd'hui comme un facteur d'aggravation des inégalités car il touche bien plus durement les ménages modestes que les catégories supérieures.

Au final, ce sont environ 10 millions de personnes qui sont touchées de près ou de loin par la crise du logement, parmi lesquels 3,5 millions de personnes non ou très mal logées. Les classes moyennes sont donc aussi concernées aujourd'hui, et le fait de disposer d'un emploi ne protège plus de la précarité ou de la pauvreté.

Donc, plus on est pauvre, plus grande est la part du budget consacré au logement, part qui atteint tant les personnes seules que les couples; par exemple un couple avec 2 enfants ayant un revenu égal à une fois et demi le SMIC, dépense une part très importante pour son logement ?

Tout à fait. Si l'augmentation du coût du logement touche tout le monde (le prix du logement à la vente a plus que doublé en 10 ans, les niveaux de loyers et de charges ont flambé), elle a des conséquences beaucoup plus lourdes sur les ménages modestes. Les situations d'impayés ont doublé entre 2002 et 2006, et on assiste à une augmentation dra-



© Sebti Godet/FPF

▼
**Nous préconisons
 un plan de construction
 de logements sociaux**
 ▲

matique des situations d'exclusion, qui peuvent conduire à recourir à des solutions indignes (camping, caves, parkings, etc.) qui jouent alors le rôle d'amortisseurs de la crise.

La réquisition, le rachat des logements vides, c'est nécessaire mais insuffisant par rapport aux besoins sociaux de logement. Quelles sont les grandes mesures qu'il faudrait prendre à différents niveaux ?

Tout d'abord oui, il faut mobiliser les logements vacants mieux que nous le faisons aujourd'hui : nous demandons notamment que la taxe sur les logements vacants soit étendue à toutes les communes comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants (au lieu des 8 agglomérations de 200 000 habitants aujourd'hui). Et si malgré cette taxe progressive, les logements vacants ne sont pas remis sur le marché au bout de 5 ans il faudrait alors procéder à la réquisition du logement par les pouvoirs publics. Mais face à l'ampleur de la crise, ce que nous disons plus globalement, c'est qu'on ne peut pas laisser faire le marché ; c'est une illusion de croire que le marché immobilier va permettre de répondre de façon satisfaisante à l'ensemble des besoins en logements et des situations d'exclusion dans notre pays. Nous préconisons des mesures précises, techniques qui visent à prévenir les exclusions par le

logement, comme l'augmentation de 12 % des APL (qui serait en réalité, un simple rattrapage depuis 2001). Nous proposons des mesures visant à prévenir les expulsions locatives qui sont une catastrophe humaine pour les familles, mais aussi sociale et économique pour la collectivité. Face au grave déficit de logements enfin (il en manque 900 000 à fin 2009), nous préconisons un plan de construction de logements sociaux pour les 5 ans à venir.

Il y a ce déficit mais il y a aussi la construction de logements sociaux dont les seuls PLAI sont de véritables logements sociaux – 15 % du total – par rapport aux deux autres catégories : les PLUS et les PLS⁽¹⁾ ?

Exactement. Et l'on remarque que la hausse des logements sociaux financés depuis 2001 dans le parc HLM est due en grande partie à la croissance des PLS (pour 50 %), alors qu'il s'agit de logements intermédiaires, inaccessibles à la majorité des demandeurs.

Et concernant l'application de la loi SRU ?

Nous demandons tout d'abord que la loi SRU soit appliquée car de nombreuses communes continuent de ne pas respecter leurs obligations. Ou s'en dédouant en ne finançant que des PLS. Nous proposons donc aussi un nouveau mode de comptabilisation (1 PLAI = 1,5 logement ; 1 PLUS = 1 logement ; 1 PLS = 0,5 logement) et une interdiction des financements PLS dans les communes comprenant moins de 10 % de logements sociaux.

Pour conclure, face à ce véritable problème de société, il faut un volontarisme politique beaucoup plus fort. Or l'État se désengage financièrement, et « bricole » des solutions sur le front du logement, alors même qu'il est le garant du droit au logement. La publication de ce 15^e rapport est l'occasion de dire toutes nos inquiétudes et notre colère face à la faiblesse de l'action publique en direction des plus fragiles de nos concitoyens. ●

*Propos recueillis par Latifa Rochdi
 et François Bouillon*

(1) PLS (Prêt locatif social) ; PLUS (Prêt locatif à usage social) ; PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration). Cf. la lettre électronique « logement » de l'institut de la FSU.

Avec Richard Martin, → Propos recueillis par Anne Mesliand le théâtre populaire réclame son dû

Fondateur du théâtre Toursky, Martin Richard plaide, avec une conviction contagieuse, pour un théâtre d'émancipation fraternelle, de résistance aux pouvoirs, à destination de tous.

Comment situez-vous l'intervention des artistes entre « résistance et utopie », entre « poétique et politique » ?

Le théâtre est un acte essentiellement politique. Aucune dictature, aucun pouvoir, y compris celui de l'argent ne parviendra à effacer ce que la connaissance et la culture nous enseignent. Le devoir des artistes est de donner l'alarme, de témoigner.

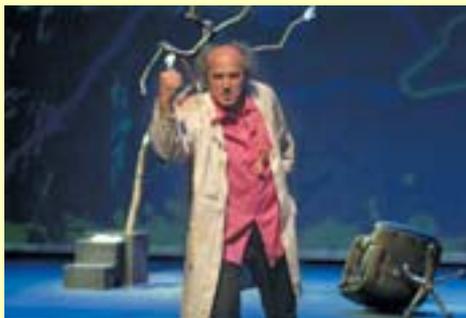
Le théâtre est guetteur, observateur, passeur. Il s'appuie sur les mémoires pour inventer, s'élaner. Il est visionnaire et ouvre des voies poétiques qui donnent la direction de l'essentiel. Subversif, il fait souvent trembler les pouvoirs car ce qu'il incarne est fondamentalement lié à la vie et à la défense du droit humain. Partout où les forces de l'esprit irriguent notre société, elles font reculer la violence.

Pouvez-vous tracer pour nos lecteurs les grandes lignes du projet du théâtre Toursky ?

J'ai toujours défendu l'idée d'une culture de développement populaire offrant à tous l'excellence artistique. Un espace de liberté qui tisse du lien social et où l'on se retrouve pour partager des moments d'émotion et de vérité fraternelle. Un espace qui renoue avec le sens de la parole. C'est à ce rayonnement-là auquel je crois, celui qui fait reculer l'injustice, l'obscurantisme, la violence, les racismes et tout ce qui nous vient d'un monde froid et brutal. Un théâtre qui n'est surtout pas réservé à un « cercle de privilégiés » mais ouvert à un public venu de tous horizons.

En 1970, dans un temps où l'on disait de Marseille qu'elle était un désert culturel, marchant sur les traces du T.Q.M. et de Jean Vilar et soutenu par notre compagnon de route Léo Ferré, j'ai baptisé ce théâtre « Toursky », nom du poète marseillais décédé cette année-là. Aujourd'hui, le Torsky rayonne dans le monde grâce à ses aventures internationales. Avec l'Institut International du Théâtre Méditerranéen, la mise en réseau de 24 pays et les Odyssées de la Paix, il propose depuis quarante ans, avec une politique de prix permettant à tous l'accès à la culture, les créations et les artistes les plus talentueux et les plus fervents qui ont créé et continueront à le faire dans toutes les disciplines artistiques. D'autre part, le Torsky organise des expositions mensuelles de peinture, propose des universités populaires, des rencontres citoyennes, édite la Revue des Archers et offre un espace de travail pour les jeunes compagnies sans lieu.

L'union des artistes pour laquelle nous nous battons depuis tant d'années a réussi le pari de bâtir une maison commune



Martin Richard dans « La révolte des Fous » d'Henri-Frédéric Blanc, présentée au Théâtre Torsky

dans laquelle se fabrique une vraie culture métisse et plurielle axée sur l'échange, le partage et la réflexion. Une culture qui permet de faire éclore, mûrir et fleurir l'idée d'une fraternité éclairante.

Vous avez, par votre grève de la faim et par les actions de votre comité de soutien, lancé une action dénonçant la politique culturelle du gouvernement, et notamment son aspect budgétaire.

Qu'avez-vous, aujourd'hui, obtenu ?

Conscients que l'action artistique dans les quartiers populaires n'est plus une priorité de l'Etat, avec Jean Poncet, nous avons voulu alerter et réagir face à la volonté orchestrée de détruire le maillage culturel mis en place jusque dans les années 90. Le principe de soutien public au théâtre vivant est intangible. L'Etat, qui doit être le premier garant de l'accès égalitaire aux pratiques culturelles, doit y engager sa totale responsabilité. Après un mois de silence du ministère, alors que nous envisagions d'installer à nouveau un dortoir international d'artistes entamant avec nous une nouvelle grève de la faim, nous avons transigé, sous la médiation de Monsieur Jean-Claude Gaudin, sénateur maire de la ville, pour que Marseille ne souffre plus de cette mésaventure.

Devant mes amis, en présence du maire, du préfet de région et du directeur de la Drac Paca, Frédéric Mitterrand, qui refusait de soutenir le projet global mais acceptait néanmoins d'appuyer deux actions (sur la Méditerranée et notre politique tarifaire en faveur des quartiers défavorisés), m'a demandé de lui faire parvenir quatre pages tirées de

▼
L'union des artistes pour laquelle nous nous battons a réussi le pari de bâtir une maison commune dans laquelle se fabrique une vraie culture métisse et plurielle axée sur l'échange, le partage et la réflexion.

▲
la note d'opportunité présentant le projet global du Torsky pour l'année 2010. Le directeur de la Drac, à l'origine du conflit, a bien été obligé de reconsidérer l'affaire après notre combat, nos 110.000 signatures, l'implication à nos côtés de certaines d'artistes, des responsables politiques de toutes obédiences, regroupés en un formidable comité de soutien. Mais cependant, si on ne peut pas parler de victoire, quelque chose relevant de la dignité a été gagné. Quand on sait que les artistes doivent courtiser les gens qu'ils méprisent, c'est quand même un succès. Toutefois, il est important de souligner, que les sommes – 30 000 euros qui devaient être rétablis en 2009, 50 000 euros en 2010 et 65 000 euros en 2011 et 2012, n'ont jamais été mentionnées dans un courriel officiel. N'ayant toujours pas reçu à ce jour les 30 000 euros promis pour 2009, notre vigilance et celle de notre comité de soutien reste totale. ●

Valeurs mutualistes, esprit gagnant !



Serenc Communication - Photo Getty Images

Sens de l'écoute, recherche du meilleur rapport qualité prix possible... Les valeurs mutualistes de la GMF l'incitent à innover au quotidien, à la plus grande satisfaction de ses sociétaires.

Certains assureurs œuvrent à placer des contrats auprès de leurs clients. D'autres préfèrent placer ces derniers au centre de leurs préoccupations. C'est le cas de la GMF : l'attention constante portée aux sociétaires, dans le respect des valeurs mutualistes qui animent l'entreprise au quotidien, lui permet de se distinguer

Patrice Forget, Directeur Général de la GMF

« Ne jamais permettre qu'un sociétaire se retrouve dans une situation difficile »

« A la GMF, nous créons des assurances les moins chères possibles. Mais pas question de sacrifier des garanties qui, à nos yeux, sont essentielles ! Pour cette raison, nous ne proposons aucun contrat sans assistance. L'assurance corporelle du conducteur, indispensable si ce dernier est responsable d'un accident, est aussi automatiquement incluse dans l'assurance auto, de même que l'assistance psychologique. Tous ces choix découlent d'une véritable logique de service et de conseil ».

par des innovations remarquables. Ainsi a-t-elle été la première à proposer l'assistance 0 km dans les années 80, l'assistance psychologique, la déclaration des sinistres par téléphone, et via Internet tout récemment... Des produits et services innovants vite copiés par le marché.

JUSTE PRIX ET SOLIDARITÉ

Cette conception moderne du mutualisme est plus que jamais en phase avec les préoccupations actuelles des assurés. Le coup de pouce donné aux jeunes fonctionnaires de moins de 30 ans en est un exemple. Outre l'absence de surprime pour conducteur novice,

ils bénéficient en effet d'une réduction de 25% sur leur première année de cotisation, et ce pour tous les contrats d'assurance. Autre valeur qui perdure concrètement, la solidarité : quelques centimes d'euros sont systématiquement prélevés sur chaque contrat d'assurance afin d'alimenter un fonds spécial, GMF Solidarité, qui vient en aide aux personnes dans une situation particulièrement difficile. Par ailleurs, au sein de chaque agence GMF, un chargé de mission médiateur membre de l'Association Nationale des Sociétaires, représente les sociétaires.

Si la compétitivité des tarifs demeure la motivation essentielle des nouveaux assurés, à la GMF le mutualisme est bien ce qui les fait rester. Un chiffre le prouve : 97% des sociétaires sont satisfaits des services de leur mutuelle.

L'UNION FAIT LA FORCE

Les mutuelles d'assurances sont nées à l'initiative de groupes socio-professionnels désireux de couvrir leurs risques à moindres frais. Dans les années 30, alors que l'automobile se généralise peu à peu, leur vocation est notamment de rendre accessible l'assurance auto à une population d'automobilistes modestes. Le principe est clair : la mutuelle ne rémunère ni courtier, ni actionnaire ; le sociétaire ne paie que ce qu'il achète. Une réalité qui conserve tout son sens aujourd'hui.



